

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Mercredi 11 Juin 2014 - 13 Chaâbane - N° 629 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

PROJET DE RÉVISION
CONSTITUTIONNELLE

LE DÉBAT
AMPLIFIE

Page 3

LE CONSEIL DE LA NATION VOTE
UNE MOTION DE SOUTIEN AU PLAN
D'ACTION DU GOUVERNEMENT

Sellal : La prise en
charge de la jeunesse
«objectif majeur»

Pages 4-5



ALGÉRIE - ESPAGNE
Le président
du Sénat
espagnol
en visite
en Algérie

Page 7

DIALOGUE INTER-MALIEN Le MNLA, le HCUA et le MAA signent la «Déclaration d'Alger»

Walid B.

Grâce à la médiation algérienne, trois mouvements du Nord Mali, signataires de l'accord de cessez-le feu du 23 mai, ont réaffirmé lundi soir à Alger leur volonté d'œuvrer à la consolidation de la dynamique de paix en cours. Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) ont signé la déclaration d'Alger par laquelle ils ont également réaffirmé leur volonté de s'engager dans le dialogue inter-malien inclusif permettant à la crise dans ce pays de trouver un dénouement heureux après une longue époque d'instabilité et d'insécurité qui n'a finalement ramené que désolation et désespoir au peuple malien. Les principaux dirigeants de ces trois mouvements étaient réunis depuis quatre jours à Alger pour des consultations «exploratoires» après l'accord de cessez-le-feu signé le 23 mai avec le gouvernement central de Bamako.



L'Algérie, un pays
exportateur de paix
et de stabilité

DGSN

M. HAMEL L'A ANNONCÉ HIER À L'AÉROPORT D'ALGER :
**«La fouille manuelle
des voyageurs au niveau des
aéroports et des pistes annulée»**

CULTURE

Faute de communication suffisante, le Festival du cinéma maghrébin peine à attirer le grand public

SANTÉ
Vertiges
Causes et effets du malaise

Pages 12-13

ANP

Sortie de la 29^e
promotion de l'Ecole
supérieure de la marine
de Tamentfoust

Page 24

FOOTBALL

MONDIAL-2014 (GR. H)
Les Verts à l'assaut d'un 2^e tour historique



Page 22

SOCIÉTÉ

Décès
de l'un des deux cas confirmés d'infection au coronavirus

Page 10

Météo



Régions Nord : 27° à Alger

Localement brumeux en début de matinée près des côtes, puis prédominance du soleil en cours de journée. Les vents seront faibles à modérés. La mer sera belle à peu agitée.

Régions Sud : 37° à Tamanrasset

Temps généralement ensoleillé, excepté les régions de l'Extrême sud, et le Hoggar/Tassili où l'on notera des passages nuageux avec localement évolution orageuse à partir de l'après-midi. Les vents seront modérés à parfois assez forts vers le Nord Sahara avec soulèvements de sable locaux

DEMAIN À L'HÔTEL RYAD SIDI-FREDJ Conseil national du RND



Le secrétaire général (SG) du parti du Rassemblement démocratique et populaire (RND), M. Abdelkader Bensalah, présidera les travaux de la session ordinaire du Conseil national du parti demain jeudi 12 juin à partir de 8h30 à l'hôtel Ryad de Sidi Fredj.

SAMEDI À CHLEF Conférence régionale des cadres de l'ANR



Le secrétaire général du parti de l'Alliance nationale républicaine (ANR), M. Belkacem Sahli, présidera une conférence régionale des cadres du parti des wilayas de l'Ouest, samedi 14 juin à 10h au musée régional Abdelmadjid Meziane de Chlef.

DEMAIN AU PALAIS DE LA CULTURE 4^e Journée scientifique sur les soins paramédicaux

L'Etablissement public hospitalier (EPH) Bachir Mentouri de Kouba, organise demain jeudi 12 juin de 9h à 18h, à l'auditorium du Palais de la Culture Moufdi Zakaria, la 4^e Journée scientifique d'actualité des soins paramédicaux.

DEMAIN À 10H AU HILTON Conférence de presse du P-DG de Mobilis

Reportée une première fois pour le mercredi 11 juin, la conférence de presse du président directeur général (P-DG) de Mobilis, M. Saâd Damma, aura finalement lieu demain jeudi 12 juin à partir de 10h à l'hôtel Hilton (Salle Tassili), a annoncé hier un communiqué de l'entreprise.

CET APRÈS-MIDI AU CHU DE SÉTIF Conférence de presse du DSP

Le Directeur de la santé et de la population de la wilaya de Sétif, animera une conférence de presse, cet après-midi à 14h, à la salle des conférences du Centre hospitalo-universitaire Saâdna Mohamed Abdenour de Sétif.

Carrefour Formation

Office Riad El Feth - Alger
10 & 11 Juin 2014
10h à 18 H

Partenaires

INDEFOC FNAC USTHB ESAA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES D'ALGERIE (INSTA) AIT MOUSTAPHA BEN YOUSSEF (AMBY) AOT OREF

Salon NATIONAL de la FORMATION CONTINUE 2014

تحت الرعاية السامية لمعالي وزير التكوين والتعلیم المعنیب
Sous le Haut Patronage du Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Horaires des prières

Mercredi 13 chaâbane 1435

	Max	Min
Alger	27°	20°
Oran	23°	19°
Annaba	28°	18°
Béjaïa	27°	19°
Tamanrasset	37°	24°



DEMAIN À L'HÔTEL RYAD SIDI-FREDJ

Conférence sur l'éthique et la déontologie

Le ministère de la Communication organisera à l'attention des journalistes de la presse écrite, audiovisuelle et électronique, tous statuts confondus, une conférence sur l'éthique et la déontologie.

Cette première d'une série de conférences ouvertes à tous les professionnels de la corporation, sera animée par M. Rachid Arhab, ancien membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel français (CSA).

La conférence qui sera présidée par le ministre de la Communication, M. Hamid Grine, se déroulera demain jeudi 12 juin à partir de 9h30 à l'Ecole nationale supérieure de sciences politiques (ENSSP) à Ben Aknoun.



CE MATIN AU SIÈGE DE L'UGCAA Conférence sur la prévention contre les intoxications alimentaires

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa), organise ce matin à 10h30 en son siège de Belouizdad (18, rue Mohamed Boudoum), une conférence de presse qui portera sur la prévention des intoxications alimentaires et les condi-



tions de stockage, commercialisation et consommation des aliments.

LUNDI 16 JUIN AU SHERATON

Remise des prix aux lauréats du 3^e concours Injaz El Djazaïr

La remise des prix de la 3^e compétition annuelle des jeunes entrepreneurs, Injaz El Djazaïr, aura lieu lundi 16 juin au niveau de l'hôtel Sheraton Club des Pins. Placé sous le haut patronage du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'événement est organisé par le cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) et sponsorisé par l'opérateur de téléphonie mobile Ooredoo.



DKNEWS - 11.06.2014

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Transition et liberté de la presse au centre des discussions hier

Les partis et personnalités invités à la présidence de la République dans le cadre des consultations autour de la révision constitutionnelle ont axé, lundi à Alger, leurs propositions sur l'implication des parties consultées dans l'élaboration de la nouvelle Constitution, la mise en œuvre d'une période de transition et aussi la consolidation de la liberté de la presse.



L'Union nationale des paysans algériens (UNPA) a préconisé la mise en place d'une commission composée de tous ceux qui ont été consultés qui aura pour mission l'élaboration de la nouvelle constitution, a souligné son secrétaire général, Mohamed Alioui, à l'issue de sa rencontre avec le ministre d'Etat, le directeur de cabinet, Ahmed Ouyahia.

M. Alioui, qui prône un système présidentiel, considéré comme le «plus approprié» pour la situation de l'Algérie, a indiqué également que les propositions de son organisation, s'articulaient notamment sur la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice avec la mise en œuvre des mécanismes de contrôle.

De son côté, le président du parti El Karama, Mohamed Benhamou, a estimé que l'Algérie avait besoin «impérativement» de passer par une période de transition afin de garantir la décantation.

Une période de transition «souple», selon ses dires, à même de permettre au

peuple algérien de dépasser les difficultés qu'il a endurées et ce, en élaborant une constitution qui soit adaptée à cette période.

Il a souligné que «ce n'est qu'après une vingtaine d'années qu'on pourrait penser à mettre en place une constitution durable jusqu'à cent ans», a-t-il noté, exprimant par la même occasion son soutien à la constitutionnalisation de la réconciliation nationale.

M. Benhamou qui s'exprimait à l'issue de sa réunion de consultation, a indiqué que d'autres sujets ont été évoqués avec le directeur de cabinet de la présidence de la République, tels que la liberté de la presse, la liberté du culte, l'économie environnementale et l'énergie durable.

Les deux syndicats des journalistes algériens le SNJ (Syndicat national des journalistes) et la FNJA (Fédération nationale des journalistes algériens), reçus par M. Ouyahia simultanément, ont plaidé pour l'officialisation de tamazight «en tant que langue nationale et of-

ficielle», estimant que cette revendication «fait l'unanimité au sein des partis et organisations nationales invités à la présidence de la République».

Le SNJ qui s'est félicité, à travers son secrétaire général, Kamel Amarni, de l'inscription de la liberté de la presse pour la première fois depuis l'indépendance dans le projet de révision constitutionnelle, a plaidé, toutefois, pour la suppression du paragraphe suivant «conditionnant» l'exercice de cette liberté.

La FNJA, par le biais de sa secrétaire générale, Fouzia Ababsa, a proposé la suppression du ministère de la Communication dans la mesure, dit-elle, où des autorités de régulation aussi bien pour la presse écrite que l'audiovisuel, ainsi que le conseil d'éthique et de déontologie seront mis en place.

Le président du parti AHD 54, Ali-Faouzi Rebaïne, reçu en premier, s'est abstenu de faire de déclaration à la presse à sa sortie de sa rencontre avec M. Ouyahia.

Le SNJ se félicite de l'inscription de la liberté de presse dans le projet de révision constitutionnelle

Le Syndicat national des journalistes (SNJ), s'est félicité du fait que, pour la première fois depuis l'indépendance, la question de la liberté de la presse soit inscrite dans la Constitution, a indiqué lundi à Alger son secrétaire général, Kamel Amarni.

«Nous avons retenu, pour la première fois depuis l'indépendance, que la liberté de la presse est intégrée dans un article de la Constitution et nous en félicitons», a souligné M. Amarni à sa sortie de sa rencontre avec le ministre d'Etat, le directeur de cabinet de la présidence de la République, Ahmed Ouyahia.

Le secrétaire général du SNJ a, cependant, plaidé, dans le cadre des consultations autour du projet de révision constitutionnelle, pour la suppression du paragraphe qui, selon lui, «conditionne l'exercice de cette liberté de la presse».

Le SNJ considère, a expliqué M. Amarni, que les lois organiques en vigueur, ainsi que les instances de régulation qui seront installées prochainement, sont «suffisantes» pour réguler l'exercice de la liberté de la presse.

Pour sa part, la secrétaire générale de la Fédération nationale des journalistes algériens (FNJA), Fouzia Ababsa, a appelé à la «suppression» du ministère de la Communication, dans la mesure, dit-elle, où des autorités de régulation aussi bien pour la presse écrite que l'audiovisuel, ainsi que le conseil d'éthique et de déontologie seront mis en place.

Par ailleurs, le secrétaire général du SNJ a fait savoir qu'il s'agit, à travers cette révision, d'aboutir à une «démocratie pluraliste dans une Algérie républicaine».

Pour cela, le syndicat qui dirige a formulé un certain nombre de propositions dont la création d'une structure indépendante pour «garantir la régularité des consultations, la refonte du Conseil constitutionnel et l'institution d'un régime semi-présidentiel».

La secrétaire générale de la FNJA a préconisé la suppression du Conseil de la nation, l'abolition de la peine de mort et l'interdiction du nomadisme politique.

En outre, les deux syndicats s'accordent sur la nécessité de l'officialisation de tamazight «en tant que langue nationale et officielle», estimant que cette revendication «fait l'unanimité au sein des partis et organisations nationales invités à la présidence de la République».

Le RPA plaide pour la création du poste de vice-président élu dans la nouvelle Constitution

Le président du Rassemblement patriotique algérien (RPA), Abdelkader Merbah a plaidé hier à Alger pour la création du poste de vice-président élu dans la nouvelle Constitution, et qui échoit au candidat ayant décroché la deuxième place à l'issue des élections.

S'exprimant à l'issue de sa rencontre avec le ministre d'Etat, directeur de cabinet à la présidence de la République, Ahmed Ouyahia, dans le cadre des consultations sur le projet de la révision de la Constitution, M. Marhab a plaidé pour la création du poste de vice-président dans la nouvelle Constitution qui sera élu, précisant que ce poste devrait échoir au candidat arrivé deuxième à l'issue de l'élection présidentielle.

Il a ajouté avoir également proposé que l'âge du président de la République, devait être 40 ans et 75 ans, de niveau universitaire, et de donner la possibilité à des non musulmans de postuler à la magistrature suprême.

M. Merbah a en outre axé ses propositions sur la création d'un haut Conseil des partis et organisations civiles et professionnelles et d'un Haut Conseil des élections qui aura notamment la charge d'organiser les scrutins électoraux, ajoutant par ailleurs que le poste de ministre de la

Défense nationale devrait revenir à un civil.

Il a proposé d'élargir le nombre des membres du Conseil constitutionnel à 15, choisis par voie électoral pour un mandat de 10 ans, dont la moitié serait renouvelée tous les 5 ans.

Evoquant les partis politiques, il a appellé à l'interdiction de la création de partis sur la base de la légitimité «historique» et «les constantes nationales», appellant à la «mise au musée» du parti du Front de libération nationale (FLN).

M. Merbah a appellé à la création de neuf pôles régionaux créateurs de plus-value économique

pour le pays, reposant sur la décentralisation pour arriver au développement économique du pays.

Il a également proposé que le Haut Conseil islamique soit composé de 25 membres élus pour un mandat de 5 ans, renouvelable une seule fois, qui auront le rôle de mufti.

Le président du PRA a également appelé à la neutralité des lieux de culte (la mosquée) et à consacrer notamment la liberté de la presse, d'édition et de création de radios et de chaînes de télévision, proposant dans ce cadre la création d'un haut Conseil de la presse et de l'audiovisuel.

Le 15 mai dernier, la présidence de la République avait adressé des invitations à 150 partenaires constitués notamment des partis politiques, organisations et associations nationales représentants de diverses corporations, en vertu de la décision du Président Bouteflika, prise le 7 mai dernier, en Conseil des ministres. Les invitations ont été acceptées par 30 personnalités sur 36 destinataires, 52 partis politiques sur 64 invités, toutes les organisations et associations nationales destinataires d'une invitation et les 12 professeurs d'universités sollicités.

LE CONSEIL DE LA NATION VOTE UNE MOTION DE SOUTIEN

Les membres du Conseil de la Nation ont voté mardi une motion de soutien au plan d'action du gouvernement présenté par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, qui avait répondu durant la même séance aux préoccupations

des membres du Conseil. Dans cette motion dont lecture a été donnée par M. Reda Oussahla, membre du Conseil de la Nation, les membres de la chambre haute du Parlement ont salué les efforts du gouvernement pour la pré-

servation des acquis ainsi que le réalisme de son plan tout en soulignant la nécessité de parachever les programmes arrêtés et l'octroi des crédits nécessaires.

Les membres du Conseil de la Nation ont salué dans leur

motion l'élection présidentielle et le renouvellement de la confiance en la personne du président Abdelaziz Bouteflika. L'APN avait adopté la semaine dernière le plan d'action du gouvernement à la majorité écrasante.

Seul le Président Bouteflika peut dissoudre le parlement

Boualem Branki

Seul le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a le droit et l'autorité morale pour dissoudre le Parlement. C'est là l'une de ses missions, de ses prérogatives et de ses attributions en tant que chef d'Etat. La précision est de taille, et concerne certaines chapelles qui avaient indûment appelé à la dissolution du Parlement pour des calculs purement politiciens.

Et là, c'est évidemment le Premier ministre Abdelmalek Sellal qui a tenu à remettre de l'ordre dans ce fatras politique que certaines tendances veulent perpétuer, alors que les canaux démocratiques et reconnus sont là pour leur permettre d'exercer leurs activités partisanes en toute tranquillité. Et puis, une évidence qu'il a relevée et affirmée : la question de la dissolution du Parlement ne figurait pas dans l'agenda du gouvernement. Cette question relève ainsi, a encore spécifié M. Sellal, des prérogatives du Président de la République conformément à la Constitution.

En fait, la dissolution du Parlement à laquelle ont appelé certains partis politiques «n'a jusqu'à présent pas été inscrite dans l'agenda du gouvernement», explique-t-il, avant de souligner que «nous n'avons pas réellement évoqué cette question qui relève des prérogatives du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, conformément à la Constitution». «Le renforcement et l'élargissement des prérogatives du Parlement avec ses deux Chambres» figurent parmi les propositions que le projet de Constitution soumis actuellement aux partis et personnalités nationales, pour débat et enrichissement, renferme, a-t-il ajouté.

Cette sortie du Premier ministre aura ainsi mis les choses à leur place et clarifiée la position du gouvernement vis-à-vis de la sortie médiatique de certains partis politiques qui avaient un moment appelé à une dissolution du Parlement pour sa recomposition. Une manœuvre en fait pour aller en profondeur dans une sorte de guerre politique entre les partis de l'opposition et les partis de la majorité gouvernementale, qui, de fait, exercent leur domination au niveau de l'APN.

La réponse calme et sereine de M. Sellal s'explique par ailleurs par les priorités actuelles du gouvernement et les questions internationales actuelles urgentes qui interpellent l'Algérie, dont la paix au nord Mali et la gestion de l'instabilité politique sur fond de violences armées en Libye.

Il est ainsi clair que le gouvernement, occupé à mettre en place son plan d'action pour la concrétisation du programme du Président, n'a pas les yeux ni l'attention tournée vers des questions de politique accessoire, au détriment de sujets d'actualité pour le peuple algérien, dont la mise en œuvre des grands projets structurants du plan d'action gouvernemental, à leur tête les transports, le logement et la préparation du prochain mois de Ramadhan.

Et puis, il y a également cette donne sécuritaire préoccupante au Sahel et en Libye et que l'Algérie s'efforce de gérer au mieux des intérêts de la Nation, sans ingérence dans les affaires des pays voisins. Partant de là, il est clair que pour le gouvernement, il n'y aura de changement au Parlement que lors des prochaines élections législatives. Pas avant.

M. SELLAL: «La dissolution du Parlement relève des prérogatives du chef de l'Etat»

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé mardi à Alger que la question de dissolution du parlement ne figurait pas dans l'agenda du gouvernement ajoutant que cette question relevait des prérogatives du président de la République conformément à la Constitution.

Après avoir répondu aux questions des membres du conseil de la nation sur le plan d'action du gouvernement, M. Sellal a déclaré lors d'un point de presse que la dissolution du parlement à laquelle ont appelé certains partis politiques «n'a jusqu'à présent pas



été inscrite dans l'agenda du gouvernement», ajoutant «nous n'avons pas réellement évoqué cette question qui relève des prérogatives du président de la République, Abdelaziz Bouteflika conformément à la Constitution». «Le renforcement et l'élargissement des

Prise en charge de la jeunesse : «objectif majeur» de l'action du gouvernement

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a engagé mardi à Alger à mettre en œuvre le programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Répondant aux questions des membres du Conseil de la nation sur le plan d'action du gouvernement, M. Sellal s'est solennellement engagé à mettre en œuvre le programme du président de Bouteflika, à travers l'application du plan d'action du gouvernement dans son intégralité et sa concrétisation sur le terrain. «Nous nous employons à construire un Etat de droit et nous poursuivrons nos efforts dans ce sens, car c'est la loi qui garantit les droits» et définit les obligations, a indi-

qué M. Sellal, affirmant que l'action du gouvernement est fondée sur l'application «rigoureuse» des lois de la République.

S'exprimant sur la gouvernance, M. Sellal a souligné que le bilan général établi dans ce domaine était «positif», soutenant que plusieurs réalisations «ont été accomplies ces dernières années». Il a toutefois admis des insuffisances, auxquelles, a-t-il dit, nous remédierons.

L'action du gouvernement «est fondée sur le dialogue permanent, une action qui vise à assurer une démocratie saine, loin des pratiques répressives et de l'abus de pouvoir», a-t-il dit.

«Le meilleur moyen de

construire l'Etat algérien est le dialogue permanent», a affirmé le Premier ministre, rappelant que le gouvernement «ne recule jamais lorsqu'il s'agit d'exécuter son plan d'action». Après que le peuple algérien ait plébiscité «avec force» le président Bouteflika, «nous devons aller de l'avant dans l'exécution de nos actions et construire un Etat moderne», s'est encore engagé M. Sellal, expliquant que la prise en charge de la jeunesse était «l'objectif majeur» de l'action du gouvernement. Pour M. Sellal, une telle démarche doit inclure les membres du Parlement, «véritables partenaires» du gouvernement pour la concrétisation de son plan d'action.

«L'Algérie possède des institutions fortes...»

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a déclaré mardi que l'Algérie était dotée d'institutions fortes et n'a pas besoin d'une période de transition après que le peuple eut plébiscité le président Abdelaziz Bouteflika lors des élections du 17 avril dernier.

S'adressant aux journalistes après avoir répondu aux questions des membres du conseil de la Nation se rapportant au plan d'action du Gouvernement, M. Sellal a affirmé que l'Algérie possède des institutions fortes et n'a pas besoin d'une période de transition revendiquée par certains partis et personnalités politiques qui ont refusé de prendre part aux consultations consacrées à la Constitution.

«Il ne faut pas oublier que le peuple algérien a choisi M. Abdelaziz Bouteflika comme président de la République «de manière démocratique et de l'aveu même des organisations et institutions internationales», a-t-il soutenu s'interrogeant sur l'utilité de parler de transition en ce moment précis.

«Les institutions de l'Etat ont fait face à toutes les difficultés et assumé leur rôle en toutes circonstances, même durant la maladie du Président», a-t-il rappelé.

M. Sellal exclut toute intervention de l'ANP dans des pays voisins

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal a exclu toute intervention de l'Armée nationale populaire (ANP) dans des pays «voisins» tant que le président Abdelaziz Bouteflika est à la tête de l'Etat algérien.

«Jamais l'ANP n'interviendra dans un pays voisinage tant que le président Bouteflika est à la tête de l'Etat algérien», a insisté le Premier ministre qui répondait à la préoccupation d'un membre du conseil de la nation sur une possible intervention de l'Etat algérien.

«Il s'agit de positions immuables et les choses sont claires pour l'ANP qui reste dans le territoire national pour assurer notre défense», a-t-il dit. M. Sellal a saisi l'occasion pour réaffirmer que l'ANP «s'acquitte pleinement de ses missions». «Nul ne peut foulé notre sol ni porter atteinte à l'unité du peuple algérien et telle est la conviction du président de la République, du peuple et de l'armée», a-t-il assuré pour conclure.

AU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Sellal souligne la nécessité d'«appliquer dans son intégralité» la charte de la réconciliation nationale

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a souligné mardi à Alger, la nécessité d'appliquer dans son intégralité la charte de la réconciliation nationale malgré l'existence de «certaines lacunes».

Lors d'un point de presse tenu après avoir répondu aux interrogations des membres du Conseil de la Nation sur le plan d'action du gouvernement, M. Sellal a indiqué que «beaucoup de choses» ont été réalisées dans le cadre de la réconciliation nationale, insistant sur l'importance de remédier aux «lacunes» enregistrées.

Il a évoqué «les problèmes que rencontrent certaines personnes ayant bénéficié des mesures de la réconciliation mais qui sont interdites de quitter le territoire national en raison de la carte rouge».

Il a indiqué que pour pallier à la situation, le président de la



République, Abdelaziz Bouteflika, avait donné récemment une instruction «ferme» qui stipule que le magistrat «est seul habilité à autoriser ou interdire ces personnes de sortir à l'étranger». D'autre part, M. Sellal a insisté sur le parachèvement du processus de réconciliation nationale qui constitue, selon lui, un «acte civilisé», appelant «les Algériens à se réconcilier entre eux».

«Malgré les efforts consentis, nous n'avons pas encore réalisé les résultats escomptés

tés en ce qui concerne l'aspect civilisationnel», rappelant que «la réconciliation nationale, dans ses aspects matériel et moral, s'appliquera à tous ceux touchés par la tragédie depuis l'indépendance à ce jour». S'agissant de l'amnistie, il a précisé que cette question «n'était pas posée et n'a jamais été évoquée au niveau du gouvernement».

Par ailleurs, M. Sellal n'a pas manqué de souligner les événements de Ghardaïa, annonçant qu'il envisageait de se rendre «bientôt» dans la wilaya pour trouver une «solution définitive» des problèmes posés.

L'Etat n'a pas l'intention de restreindre la liberté de la presse

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal a déclaré mardi à Alger que l'Etat n'avait pas l'intention de restreindre la liberté de la presse, soulignant la nécessité pour les journalistes de la presse nationale de faire preuve de crédibilité.

Après avoir répondu aux questions des membres du Conseil de la nation relatives au Plan d'action du gouvernement, présenté en séance plénière, M. Sellal a indiqué au sujet de la non-parution de certains titres - à l'instar du journal El-Fajr pour n'avoir pas honoré ses dettes vis-à-vis des imprimeries - que l'Etat n'avait nullement l'intention de restreindre la liberté de

la presse». «L'Etat tente autant que possible, d'aider la presse écrite, mais celle-ci doit à son tour faire montre de bonne volonté en proposant un échéancier pour honorer ses dettes contractées auprès des imprimeries et faire preuve de crédibilité», a souligné le Premier ministre.

Le ministre de la Communication, Hamid Grine, avait déclaré récemment que la non-parution lundi dernier du journal El-Fajr était «une question purement commerciale» qui concerne l'imprimerie d'Alger et «nullement une question politique».

APPEL À LA COMMUNAUTÉ ALGÉRIENNE À L'ÉTRANGER Participer au transfert du «savoir et de l'expérience» en Algérie

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal a appelé mardi à Alger la communauté algérienne résidant à l'étranger à participer au transfert du «savoir et de l'expérience» en Algérie.

«L'Algérie a besoin de tous ses enfants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays», a affirmé le Premier ministre qui répondait aux préoccupations des membres du Conseil de la Nation concernant le plan d'action du gouvernement, appelant les membres de la communauté nationale à l'étranger à transmettre leur savoir et leur expérience aux étudiants algériens». Il a souligné que le gouvernement oeuvrait à la consolidation des liens entre la communauté nationale résidant à l'étranger et le pays afin de promouvoir le «sens du nationalisme».

M. Sellal a promis de poursuivre les démarches pour «améliorer la situation» des membres de la communauté algérienne résidant à l'étranger, rappelant certaines mesures prises dans ce sens à l'instar de la réduction des prix des billets d'avion et encore le rapatriement des corps.

L'Etat continuera à soutenir les acquis sociaux

Concernant l'enseignement supérieur, M. Sellal a affirmé que l'Algérie «a réalisé un progrès important dans ce domaine». A cet effet, il a promis l'ouverture d'une faculté de médecine à Bechar, affirmant que le nombre d'enseignants dans cette ville était «satisfaisant», et des efforts seront consentis pour garantir l'ouverture de l'école et de l'université algérienne sur son environnement et sur les universités internationales». Il a également mis en avant l'importance du dialogue dans l'accomplissement de plusieurs réalisations. M. Sellal a, en outre, appelé «à la cohésion entre les enfants de l'Algérie et à l'acceptation de l'autre», assurant que le gouvernement s'acquittera de son rôle, et œuvrera à combler les insuffisances notamment en termes de bureaucratie. Par ailleurs, le Premier ministre s'est engagé à trouver «progressivement» des solutions adéquates à la bureaucratie qu'il a qualifiée de «problème majeur».

La question du retour du parti dissout (FIS) sur la scène politique est tranchée

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal a affirmé mardi à Alger que la question du retour du parti dissout du Front islamique du salut (FIS) sur la scène politique est tranchée depuis des années. La question du retour du parti dissout FIS sur la scène nationale «est tranchée depuis des années», a indiqué M. Sellal lors d'un point de presse, animé après avoir répondu aux préoccupations des membres du Conseil de la Nation sur le plan d'action du gouvernement. La loi sur les partis est «claire à ce sujet et elle a été appliquée à la lettre», a-t-il rappelé. Le FIS en tant que parti ne figure pas sur notre agenda, a-t-il dit soulignant que certains dirigeants du parti dissout ont été convoqués en tant que personnalités afin de participer aux consultations sur le projet de révision constitutionnelle. Le président de la République, en personne, a donné des instructions pour qu'aucun Algérien ne soit exclu», a-t-il soutenu.

► *Le gouvernement détermine à poursuivre le processus de réforme et d'amélioration du service public*

► *Il est temps d'aboutir à un consensus sur les principes fondamentaux*

► *Exploitation du gaz de schiste: le gouvernement mise sur la formation de la ressource humaine*

► *M. Sellal réaffirme le principe de non-ingérence dans les affaires des pays voisins*

► *La crise du logement résorbée à l'horizon 2020, pas de remise en cause du droit de préemption*

M. Bensalah préconise la conjugaison des efforts

Le président du Conseil de la Nation Abdellah Bensalah a appelé mardi toutes les parties à participer à la concrétisation du plan d'action du gouvernement. Dans une allocution à l'issue du débat général autour du plan d'action du gouvernement au Conseil de la Nation, M. Bensalah a indiqué que la mise en œuvre de ce programme nécessitait «la conjugaison des efforts» au regard des défis qui se posent à l'Algérie. «Ces défis ne permettent aucune négligence. Le sérieux et la vigilance restent de rigueur afin de concrétiser le contenu du programme pour l'intérêt du citoyen», a précisé M. Bensalah. Après avoir rappelé que le Parlement «s'est acquitté de sa mission», le président du Conseil de la Nation a souligné que la responsabilité de mise en œuvre du programme qui répond aux conditions, incombe au Premier ministre et aux membres de son gouvernement. Envoquant le déroulement du débat général du plan d'action du gouvernement au Conseil de la Nation, M. Bensalah a fait savoir que les discussions se sont caractérisées par une «grande liberté d'expression» et que les intervenants ont exprimé leurs positions et préoccupations en faisant preuve d'un sens élevé de responsabilité». «Les positions étaient franches, claires et audacieuses dans la plupart des cas. Les recommandations politiques ont exprimé une approbation y compris de la part de l'opposition dont la représentation était modeste», a ajouté M. Bensalah. «Quelque soit la nature des préoccupations des membres du Conseil de la Nation et les problèmes soulevés lors de ce débat, ce dernier a reflété le souci des intervenants quant à la bonne application du contenu du programme présidentiel». S'agissant du contenu du plan d'action du gouvernement, M. Bensalah a fait savoir que ce plan se caractérisait par la cohérence, et qu'il était en partie en synergie avec ses objectifs et mécanismes de mise en œuvre». «C'est un programme réaliste qui répond aux aspirations de différentes catégories de la société», a-t-il ajouté. Par ailleurs, le président du Conseil de la Nation a exprimé sa conviction que la «démocratie et la gouvernance avancent à pas sûrs en Algérie». S'agissant de la motion adoptée par le Conseil de la Nation à l'issue du débat général, M. Bensalah a indiqué qu'elle «porte sur la position du conseil concernant le plan d'action du gouvernement ainsi que les recommandations et observations que le gouvernement doit prendre en considération».

Sellal promet de confier les hauts postes de l'Etat aux jeunes en consécration du principe de continuité entre les générations

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a promis mardi à Alger de confier les hauts postes de l'Etat aux jeunes, en consécration du principe de continuité entre les générations. Répondant aux questions et observations des membres du Conseil de la nation, M. Sellal a indiqué que l'Etat était prêt à confier «ses hauts postes aux jeunes dans tous les domaines», relevant que plusieurs responsables «ont atteint l'âge de la retraite». La consécration du principe de continuité entre les générations consiste à ouvrir un dialogue avec les jeunes et leur céder la place «notamment ceux qui disposent des capacités et des compétences requises», a souligné M. Sellal, assurant que «le dialogue se poursuivra à l'avenir de manière permanente».

FORMATION

Lancement en septembre d'un projet pilote dans le métier de conseiller de vente

Un projet pilote de formation dans le métier de conseiller de vente sera lancé en septembre prochain, a indiqué lundi le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nouredine Bedoui.

Cette formation sera programmée comme une opération pilote au profit de 100 jeunes candidats qui seront sélectionnés pour la circonsistance, en vertu d'une convention cadre signée entre le ministère et la Chambre du commerce et d'industrie Suisse-Algérie, en marge d'une rencontre d'information organisée à cette occasion.

Il s'agit d'une formation diplômante de 18 mois dans le mode de formation par apprentissage et sera sanctionnée par un certificat de maîtrise professionnelle (CMP).

Le programme de cette formation portera sur des cours théoriques dans les établissements de la formation professionnelle, alors que l'aspect pratique se déroulera dans des entreprises ou des centres commerciaux.

M. Bedoui a souligné que l'objectif de cette action vise à «professionnaliser» l'activité de vente.

Il a assuré que ces jeunes qui seront formés dans le métier de conseiller de vente, seront recrutés «automatiquement», ajoutant que des postes de formation seront réservés, dans ce domaine, aux jeunes en situation d'handicap dans certains métiers de vente adaptés à leur handicap.

«Il ne faut pas négliger l'impact stratégique des métiers de vente qui sont relativement nouveaux chez nous, même si l'on sait, par ailleurs, que dans l'informel, des activités importantes sont générées par des commerçants qui n'ont aucune formation de base particulière», a-t-il souligné.

Par la même occasion, M. Bedoui a sollicité les opérateurs économiques pour le parrainage des diplômés durant les phases de création de leurs micro-entreprises réalisées dans le cadre des dispositifs d'emploi, afin de les accompagner dans la création de leurs propres activités.

Pour sa part, le président de la Chambre du commerce et d'industrie Suisse-Algérie, Alain Rolland, a indiqué que l'implication du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, «démontre la priorité qu'il accorde à l'adaptation des formations aux besoins du développement économique».

Il a relevé que dans le contexte de ce partenariat, la Chambre du commerce et d'industrie Suisse-Algérie «s'appuiera particulièrement sur un appui technique».

SELON UN EXPERT ▶

La statistique officielle constitue un instrument «indispensable» pour le développement et la bonne gouvernance, a souligné mardi à Alger, Bachir Boulahbel, expert-consultant, à l'occasion du symposium international sous le thème : «Développement humain et société du bien-être à l'aune de l'agenda post 2015».

Dans une contribution intitulée «Statistique officielle et développement», M. Boulahbel a mis l'accent sur le rôle indispensable de la statistique dans la conduite du développement en général, dans la promotion d'une gouvernance de qualité et dans l'amélioration des processus démocratiques».

«La conduite des affaires de l'Etat, de l'économie ou de nombreuses activités publiques ou privées n'est guère envisageable sans une information statistique

sur les activités et la situation de la population, des entreprises, et des administrations», a-t-il fait valoir.

Les statistiques restent «indispensables» pour la connaissance de la réalité de la situation nationale ainsi que pour les échanges entre les Etats et les peuples du monde, et constituent un instrument «nécessaire» pour la planification, la prévision, la décision, la gestion ou encore la recherche, a-t-il soutenu.

Il a indiqué que la statistique a aussi pour objectif de fournir les matériaux pour une «meilleure compréhension globale» de la société, de sa structure et ses évolutions à moyen et long termes.

Il s'agit, a-t-il dit, d'un instrument qui est «au service du législateur, du citoyen, des administrations publiques, de l'économie et de la science, de tous».

M^{ME} BENGHEBRIT À NAÂMA Concertation avec les différents partenaires pour corriger les dysfonctionnements dans l'éducation

Le ministère de l'Education nationale œuvre, en concertation avec les différents partenaires, pour traiter les dysfonctionnements du secteur, a indiqué, lundi à Naâma la première responsable de ce département, M^{me} Nouria Benghebrit.

Le ministère de l'Education œuvre dans un cadre concerté avec les différents acteurs et partenaires du secteur pour arrêter une approche intégrée à même de traiter les problèmes soulevés et corriger les dysfonctionnements liés à la gestion du système éducatif et le réajustement des réformes opérées depuis quelques années par le secteur, a indiqué la ministre. L'amélioration des méthodes d'assimilation chez les élèves, ainsi que la formation et le recyclage des cadres et gestionnaires du secteur de l'éducation «font partie des priorités pour le développement du système éducatif en Algérie», a estimé M^{me} Benghebrit, en marge de la cérémonie d'ouverture, hier au centre d'examen Dehaoui Yahia, à Naâma, du pli de l'épreuve de l'éducation islamique pour les examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM). La ministre de l'Education nationale a, en outre, mis en exergue les efforts mis dans la réunion des moyens et



des conditions pour le bon déroulement des épreuves du BEM, appelant à l'occasion les candidats, au niveau du centre d'examen du CEM Hadj Djelloul à Mécheria, à se concentrer davantage afin de bien répondre aux questions. M^{me} Benghebrit a indiqué également que des prochaines assises nationales, en juillet prochain, devront permettre l'élaboration des procédures, ainsi que la réévaluation et la révision des réformes scolaires, pour asseoir une synergie entre les parties concernées, à savoir administration, syndicats, enseignants et parents d'élèves, afin de permettre au secteur de bien assumer la mission qui lui est dévolue». La ministre a observé, par ailleurs, que les résultats de la filière mathématiques demeurent «faibles» à l'échelle nationale, au regard des taux relevés durant les examens de fin de saison. «Nous devons relever le défi dans cette matière scientifique qui demeure en quête de soutien et de formation

qualitative des cadres, enseignants, formateurs et inspecteurs», a-t-elle souligné. La ministre a, lors de cette visite, inspecté le chantier d'un collège «Base 4» à livrer prochainement au niveau de la zone d'extension urbaine de Naâma, ainsi que les chantiers d'un lycée de 800 places, et d'autres structures d'internat et de demi-pensionnat à Mécheria. Dans la wilaya de Naâma, 4357 candidats, dont 19 libres et 83 élèves de la République sahraouie, étaient attendus, lundi aux examens du BEM organisés au niveau de 23 centres d'examen et encadrés par 954 surveillants. Les corrections seront assurées par 543 enseignants au niveau du CEM Slimani-Slimane à Mécheria, selon les données de la Direction locale du secteur.

Le coup d'envoi officiel des épreuves du BEM, session juin 2014, avait été donné dans la matinée par la ministre de l'Education nationale depuis la wilaya voisine de Béchar.

ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Rentrée officielle le 7 septembre

Le ministère de l'Education nationale a fixé la date de la rentrée scolaire 2014-2015 au 7 septembre prochain dans toutes les régions du pays.

Dans toutes les régions du pays, le personnel administratif reprendra ses fonctions dimanche 31 août 2014 tandis que les enseignants rejoindront leurs postes le mardi 2 septembre. La rentrée scolaire pour les élèves est prévue le 7 du même mois, a annoncé le ministère dans sa déci-

sion N°46.

Pour ce qui est du planning des vacances scolaires le ministère de l'Education nationale a fixé les vacances d'automne du jeudi 30 octobre au mercredi 5 novembre 2014.

Les vacances d'hiver débuteront le 18 décembre 2014 et prendront fin le 4 janvier 2015 tandis que celles du printemps auront lieu du 19 mars au 05 avril 2015.

Les vacances d'été commenceront le jeudi 2 juillet 2015 pour les élèves. Les personnels administratifs ne pourront partir en vacance qu'après avoir accompli toutes les opérations liées à la fin de l'année scolaire y compris les réunions des conseils d'admission et d'orientation et l'affichage des résultats des examens officiels.

Ainsi, les vacances d'été pour les personnels administratifs et les enseignants sont prévues le jeudi 16 juillet 2015 dans les première et deuxième zones et jeudi 19 juillet 2015 dans la troisième zone (le sud).

Les enseignants et agents administratifs sont tenus de participer à l'encadrement des examens officiels et aux formations. Une permanence doit être assurée au niveau des établissements scolaires durant les vacances d'été, insiste le ministère de l'éducation nationale.

La statistique, instrument indispensable pour le développement et la bonne gouvernance

Pour M. Boulahbel, la statistique est également un «outil indispensable à la transmission et à l'analyse de l'information, permettant d'accroître la compréhension de problèmes communs, d'expliquer les actions entreprises, de susciter l'intérêt et l'adhésion du public, et de favoriser la cohésion sociale».

Il a compliqué, dans le même cadre, que l'information statistique trouve aussi pleinement son importance dans le cadre des changements qui s'opèrent régulièrement dans tous les domaines, et se présente comme «un réducteur d'incertitude qui permet d'être proactif, d'anticiper ces changements et de prendre les mesures qui s'imposent».

La disponibilité d'indicateurs statistiques et autres statistiques sur les résultats économiques, sociaux, environnementaux et

leur diffusion auprès du public permet, selon lui, de «renforcer la capacité des citoyens à utiliser le débat et le principe du consensus pour influer sur les objectifs des sociétés où ils évoluent et à responsabiliser les acteurs des politiques publiques».

Il a ajouté, dans le même sens, qu'«elle peut contribuer ainsi à promouvoir une gouvernance de qualité et à améliorer le processus démocratique».

Le processus de production de la statistique (collectes des données, traitement, interprétation, diffusion et conservation) doit notamment reposer sur une infrastructure statistique qui devient de plus en plus importante (moyens humains, matériels et organisationnel) et côteuse, a précisé l'intervenant.

Il a noté, à cette occasion, qu'en dépit des progrès, les statistiques

pour le suivi des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) «restent pour beaucoup d'entre elles encore assez lacunaires dans plusieurs pays en développement», en raison notamment d'un manque d'enquêtes.

Si des progrès sont enregistrés dans l'ensemble, ils restent inégalement répartis et beaucoup de domaines restent encore insuffisamment ou non couverts par les programmes statistiques», a fait observer l'expert.

Il a mis l'accent, à cet égard, sur la nécessité du renforcement des capacités, à travers la question centrale des ressources financières et humaines, l'appropriation nationale, la volonté politique des pouvoirs publics, «pour obtenir de meilleures statistiques et pour un développement plus performant, plus harmonieux et plus juste».

ALGÉRIE - FRANCE

Le «terreau humain», base des relations entre les deux pays

L'Algérie et la France sont condamnées à coopérer et disposer d'un partenariat d'exception, pour reprendre les expressions utilisées par les dirigeants des deux pays. En ce sens, le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, qui vient de séjourné en Algérie pour une visite officielle de deux jours, à l'invitation de son homologue algérien Ramtane Lamamra, avait indiqué que les «relations humaines constituent le terreau des rapports liant l'Algérie et la France». Autrement dit, les relations d'une manière globale qu'entre tiennent les deux pays dépassent le cadre économique ou politique. Ce sont des relations vivantes, basées sur des liens humains entre les deux peuples. Des liens ont été tissés à travers l'histoire entre les peuples des deux pays et l'Algérie dispose aujourd'hui en France de la plus grande communauté étrangère. En ce sens, Fabius a insisté sur le côté humain dans les relations entre les deux pays. Cela explique aussi des frictions qui interviennent quelque fois dans ces relations denses et tumultueuses. Toutefois, les dirigeants des deux pays ont souvent su dépasser certaines incompréhensions afin de préserver les intérêts des deux peuples, sachant qu'il existe beaucoup de couples mixtes des deux côtés. En plus du côté humain, les relations algéro-françaises ont été boostées à la faveur de la visite de Fabius. Les deux parties ont réitéré leur convergence de vues sur plusieurs aspects, notamment la conjugaison des efforts dans la lutte antiterroriste. D'ailleurs, la France n'a pas manqué de saluer le rôle pacificateur de l'Algérie dans la région du Sahel, notamment en ce qui concerne le rétablissement de la paix au Mali et les efforts colossaux déployés pour empêcher que la région soit contaminée par la violence qui a envahi la Libye. L'Algérie de par la constance de ses positions et la clairvoyance de sa politique étrangère, force les autres pays au respect. L'hommage de Fabius à l'Algérie est une juste reconnaissance à tout ce qu'entreprend la diplomatie algérienne en faveur de la paix. Pour ce qui est relations économiques et des échanges commerciaux entre les deux pays, ils gagnent en intensité. A ce propos, le ministre français a évoqué un «partenariat d'exception et d'égal à égal». C'est dire que la coopération économique entre les deux pays est appelée à s'intensifier davantage.

Kamel Cherif

ALGÉRIE - ESPAGNE Le président du Sénat espagnol en visite en Algérie

Le président du Sénat espagnol Pio García-Escudero Marques effectuera à partir d'aujourd'hui une visite en Algérie, à l'invitation du président du Conseil de la nation Abdelfader Bensalah.

Le président du Sénat aura durant sa visite de quatre

M. Fabius réaffirme la volonté de son pays d'assurer un suivi partagé de la relation économique avec l'Algérie

Le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius a réaffirmé, lundi à Alger, la volonté des autorités françaises à assurer un suivi partagé de la relation économique et commerciale entre les deux pays, annonçant l'organisation de rencontres annuelles au plus haut niveau dans l'objectif d'arriver à un développement économique croisé.



"Lors de nos discussions avec la partie algérienne, nous avons décidé d'accélérer nos rendez-vous (...) les réunions entre les Premiers ministres prévues tous les deux ans, se tiendront désormais une fois par an", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse animée avec son homologue M. Ramtane Lamamra, peu avant son départ d'Algier.

M. Fabius a indiqué, à ce titre, que le Premier ministre Abdelmalek Sellal se rendra à Paris en décembre prochain ou en janvier 2015.

En outre, "une importante réunion des ministres économiques des deux pays se tiendra à Alger en novembre prochain", a fait savoir le chef de la diplomatie française qui a qualifié sa visite en Algérie de "chaleureuse et positive". "La France veut être et rester le premier partenaire économique de l'Algérie considérée non pas comme un marché mais comme un partenaire privilégié", a-t-il ajouté mettant en relief les avancées réalisées dans plusieurs domaines de coopération avec l'Algérie. "Les choses ont beaucoup avancé depuis deux ans lorsque le partenariat d'exception a été décidé entre les deux

pays", a-t-il affirmé. Il a cité, à ce propos, les secteurs des transports, de l'agroalimentaire de la pharmacie comme étant ceux qui ont enregistré des évolutions "remarquables" au cours des dernières années. Selon le ministre français, "il ya beaucoup de domaines où on peut amplifier notre coopération comme l'aéronautique civile et militaire, le tourisme et les PME". Il a, ainsi, soutenu que la France veut renforcer sa présence en Algérie. "La nature des entreprises qui m'accompagnent à Alger montre l'intérêt que nous portons à l'Algérie. Les perspectives de coopération sont prometteuses dans tous les domaines", a encore ajouté M. Fabius, relevant que les entreprises françaises présentes en Algérie "veulent partager la technologie pour aller ensemble vers des marchés tiers".

Concernant l'Energie, M. Fabius a présenté un large domaine de coopération dans ce secteur discuté lors de sa visite, faisant savoir qu'une réunion sur les gaz à effet de serre se tiendra à Paris en 2015 et que "la France compte beaucoup sur l'Algérie pour l'aider à convaincre de la nécessité de réduire ces gaz".

Le ministre français des AE achève une visite officielle en Algérie

Le ministre français des Affaires étrangères et du Développement international, Laurent Fabius, a achevé lundi une visite officielle de deux jours en Algérie, marquée par la "volonté" des deux pays de développer davantage leur "partenariat d'exception".

Lors de cette visite, M. Fabius a été reçu par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, ainsi que par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Le chef de la diplomatie française a salué, à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République, la "volonté" du chef de l'Etat de développer le "partenariat d'exception" qui existe entre l'Algérie et la France dans tous les domaines.

"Les entretiens ont porté également sur la coopération économique et j'ai constaté

que le Président (Bouteflika) a des idées très précises sur les domaines dans lesquels l'Algérie et la France doivent amplifier leur coopération et, de manière générale, les relations politiques", a-t-il déclaré.

L'entretien du MM. Sellal et Fabius a porté sur l'évolution des relations bilatérales dans leurs "différents volets" et particulièrement "la mise en œuvre de plusieurs décisions prises, à la suite de la dernière réunion à Alger du comité intergouvernemental de haut niveau".

M. Fabius a eu également des entretiens avec son homologue algérien, Ramtane Lamamra, durant lesquels il a fait part de la "volonté" de la France de "travailler" avec l'Algérie sur la base d'un "partenariat d'exception", soulignant la volonté de la France de "ba-

liser le futur pour pouvoir conjurer les ambitions des deux pays".

Il a mis l'accent, lors d'une rencontre avec les chefs d'entreprises algériennes et françaises, sur la volonté de la France d'élargir la coopération économique à de nouveaux domaines, notamment celui de l'industrie pharmaceutique, le bâtiment, le tourisme et l'agro-alimentaire.

Selon M. Fabius, la France considère l'Algérie comme un "partenaire d'égal à égal", appelant les opérateurs économiques des deux pays à "aller ensemble" vers des marchés tiers. De son côté, M. Lamamra a affirmé que la visite de M. Fabius en Algérie est "éminemment positive", relevant la volonté des deux pays d'élargir "davantage" ce partenariat d'excep-

Le Président Bouteflika reçoit l'ambassadeur de Palestine en Algérie

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a reçu lundi à Alger l'ambassadeur de l'Etat de Palestine, Hocine Abdelkhalak qui lui a rendu une visite de courtoisie à l'issue de sa mission en Algérie.

L'ambassadeur palestinien salue le soutien "ferme" de l'Algérie à la cause palestinienne

L'ambassadeur de l'Etat de Palestine, Hussein Abdelkhalak, a salué lundi à Alger le soutien "ferme" de l'Algérie à la cause palestinienne.

Dans une déclaration à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, M. Abdelkhalak a indiqué que le Chef de l'Etat lui a réitéré à cette occasion le soutien ferme de l'Algérie à la cause palestinienne et à la lutte du peuple palestinien jusqu'au recouvrement de ses droits spoliés.

Le diplomate palestinien a également souligné l'attachement de l'Algérie à sa position "historique" à l'égard de la cause palestinienne. "Je sais que cette occasion pour transmettre à l'Algérie la considération et la reconnaissance du peuple palestinien pour cette position historique et constante", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, l'ambassadeur palestinien a déclaré avoir transmis au Président Bouteflika les salutations du président palestinien Mahmoud Abbas ajoutant que la rencontre a été l'occasion d'aborder "des étapes importantes" du développement de la question palestinienne.

Il a en outre exprimé sa gratitude pour l'accueil et la considération qui lui a été réservé durant son séjour en Algérie et pour le soutien des autorités algériennes à l'Etat palestinien.

ALGÉRIE-SOUDAN Le président Bouteflika reçoit l'ambassadeur du Soudan à Alger

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a reçu lundi à Alger l'ambassadeur du Soudan, Majdi Mohamed Taha El-Houcine qui lui a rendu une visite d'adieu à la fin de sa mission en Algérie.

APS

La Chine décide d'un nouvel assouplissement monétaire pour stimuler l'activité économique

Les autorités chinoises ont publié le détail de nouvelles règles autorisant une partie des banques et certains établissements financiers à réduire les fonds qu'ils doivent mettre en réserve, un nouveau mini-assouplissement monétaire destiné à stimuler l'activité économique. Dans un communiqué diffusé tard lundi, la Banque centrale chinoise (PBOC) a indiqué que le taux des réserves obligatoires allait être abaissé de 0,5 point de pourcentage pour certaines banques commerciales «accordant des prêts en territoire rural et aux petites entreprises», mais aussi pour les firmes de crédit-bail ou de crédit automobile. Cette décision, qui prendra effet le 16 juin, est «destinée à encourager les banques commerciales et autres institutions financières à allouer davantage de fonds aux secteurs de l'économie réelle qui en ont le plus besoin», a insisté la PBOC.

Pékin avait fait état fin mai, mais sans fournir de détails, de son intention de réduire le niveau des fonds que certaines banques doivent mettre en réserve, afin de les encourager à assouplir leurs conditions de crédit.

Mi-avril, les autorités avaient déjà annoncé une réduction des réserves obligatoires pour les banques rurales établies au niveau des comtés (baisse de 2 points de pourcentage) et coopératives de crédit rural (de 0,5 point de pourcentage). Ces assouplissements interviennent sur fond de net ralentissement de la deuxième économie mondiale, dont la croissance est tombée à 7,4% au premier trimestre, au plus bas depuis 18 mois. En 2012, la Chine avait abaissé à 20% des dépôts le taux de réserves obligatoires pour les grandes banques commerciales.

Le Koweït exprime son intention de cesser de subventionner le diesel

Le gouvernement koweïtien a annoncé son intention de cesser de subventionner le diesel vendu actuellement à 0,20 cent le litre. «Le Conseil des ministres a décidé de cesser, en principe, de subventionner le diesel», indique un communiqué officiel publié tard lundi à l'issue de la réunion hebdomadaire du cabinet.

La levée de ces subventions reste tributaire des résultats d'une étude du Haut conseil de la planification sur son impact sur les consommateurs, selon le communiqué.

Le ministre du Pétrole, Ali al-Omair, avait indiqué devant le Parlement, il y a trois semaines, que la levée des subventions sur le diesel ferait économiser au pays environ 1 milliard de dollars par an alors que le total des subventions atteint les 18 milliards de dollars chaque année. La décision fait suite à une série de recommandations d'une commission gouvernementale formée en octobre dernier pour revoir les subventions qui commencent à peser de manière sérieuse sur le budget de l'Etat.

Le gouvernement a mis en garde lors d'un débat au Parlement organisé il y a trois semaines contre la perspective d'un déficit budgétaire de ce pays, membre de l'Opep, en raison des subventions qui ne cessent de grever les dépenses publiques en dépit de la hausse des revenus pétroliers. Ces revenus sont passés de 45,9 milliards de dollars en 2005 à 106 milliards de dollars en 2013. Le Fonds monétaire international (FMI) a récemment recommandé au gouvernement koweïtien de contenir les hausses de salaires et de revoir les subventions. Des services comme l'électricité, l'eau, les carburants sont proposés à des prix symboliques au Koweït.

En raison du renchérissement du prix du pétrole, le pays a dégagé des excédents budgétaires depuis 14 ans qui ont alimenté son fonds souverain, dont les avoirs sont estimés à 500 milliards de dollars.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Amara Benyounès met au point un programme de contrôle spécial-Ramadhan

En prévision du mois de Ramadhan qui coïncide cette année avec la saison estivale, le ministère du Commerce a mis au point un programme de contrôle intense qui s'appuie essentiellement sur le renforcement des outils de contrôle en termes de qualité, de prix et d'approvisionnement régulier des marchés.

Au cours d'une réunion d'évaluation tenue lundi au siège du ministère du Commerce en présence du ministre du commerce Amara Benyounès et de cadres du ministère, le directeur général du contrôle économique et de la répression de la fraude, a souligné que les dispositions prises exigent la mise en place de conditions spéciales pour préserver la qualité des produits, indiquant que les agents du contrôle multiplieront les opérations de contrôle.

En prévision du mois sacré de Ramadhan, le ministère a entamé dès le mois d'avril dernier la préparation d'un programme exclusif de contrôle des opérations de production et d'importation dans le but d'imposer le respect strict des critères d'hygiène, de sécurité et de conformité notamment pour ce qui est des produits de l'agroalimentaire.

Le ministère envisage également de durcir le contrôle des appareils de réfrigération et de prévenir ainsi les intoxications pendant les grandes chaleurs.

Concernant les pratiques commerciales, les efforts de contrôler iront cibler les prix réglementés des produits tels que le pain, le lait, la semoule, le sucre, l'huile, et le consommateur sera informé en temps réel des actions entreprises au sujet de ces mesures et également des opérations de stockage génératrices de spéculations.

Pour sa part le directeur général de la régulation et de la réglementation des activités M. Abdelaiz Aït Abderrahmane a indiqué que le ministère lancera du 20 au 29 juin une campagne de prévention contre les intoxications alimentaires et de sensibilisation quand il s'agit de denrées alimentaires qui font l'objet de fortes demandes d'où la tendance à une augmentation de leurs prix durant les premiers jours du mois sacré.

De son côté, Abdelaiz Aït Abderrahmane, directeur de régulation et d'organisation des activités, a indiqué que le ministère lancera du 20 au 29 juin une campagne de sensibilisation sur les intoxications alimentaires et l'accroissement de la demande sur certains produits du



rant le Ramadhan d'où la hausse de leurs prix.

Il a révélé que la Société de gestion des participations "productions animales" (SGP-Proda) ouvrira quelque 500 points de vente de viandes durant le mois sacré.

Selon le même responsable, un réseau d'alerte rapide sera lancé à titre expérimental permettant au consommateur de dénoncer toute activité frauduleuse ou non conforme aux normes.

Par ailleurs, les participants à cet atelier ont présenté les bilans de contrôle des cinq derniers mois où une hausse d'infractions de 31,1% a été enregistrée par rapport à la même période de l'année précédente (86.072 infractions) avec la fermeture de 5350 locaux (une hausse de 24,6%).

Plus de 480.000 interventions ont été effectuées par les services de contrôle ayant permis notamment d'interdire l'écoulement du marché local par de produits divers d'un montant de 22,06 millions de DA.

Lutte contre l'informel : réalisation de 700 marchés depuis 2010

M. Aït Abderrahmane a par ailleurs rappelé qu'environ 700 marchés de proximité ont été créés depuis 2010 ajoutant que le ministère avait pris des mesures pour accélérer la réalisation de ses struc-

tures. Il s'agit notamment de doter les communes accusant un déficit (avec la participation de l'Etat et de la commune). Un programme qui s'inscrit dans le cadre du renforcement du réseau national des marchés et le programme de lutte contre le commerce informel.

Pour le ministère du Commerce, ce programme devra répondre aux besoins en matière d'infrastructures commerciales (1500 marchés).

Le même responsable a rappelé que quelque 846 marchés informels sur 1368 ont été éliminés depuis le début de l'opération en août 2012 précisant que l'opération se poursuit.

Il a indiqué que l'objectif d'éliminer tous les marchés informels ne pourrait être atteint qu'avec la réalisation de toutes les infrastructures inscrites à ce programme. De son côté, le ministère de l'Intérieur avait alloué en 2011 une enveloppe de 12 milliards de DA à la réalisation de 802 marchés alors que le ministère du Commerce a consacré quelque 10 milliards de DA à la réalisation de marchés couverts.

Ce programme a permis par ailleurs la réhabilitation de 32 marchés de gros et 241 marchés de détail, une opération à laquelle le ministère a consacré 5,9 milliards de DA.

L'euro se replie un peu en l'absence d'indicateurs économiques majeurs



L'euro baissait un peu face au dollar hier en Europe en l'absence d'indicateurs économiques majeurs après une semaine mouvementée.

La monnaie unique européenne valait 1,3559 dollar, contre 1,3592 dollar lundi. L'euro baissait face à la monnaie japonaise, à 138,78 yens contre 139,35 yens lundi soir. Le dollar aussi baissait face à la devise japonaise, à 102,35 yens contre 102,53 yens lundi.

La semaine dernière avait vu la BCE sortir le grand jeu en décidant jeudi de baisser ses taux d'intérêt à un nouveau plus bas, à 0,15% (contre 0,25% depuis novembre), de porter son taux de dépôt en territoire négatif, à -0,10%, et de mettre en place des mesures pour relancer le crédit.

Les annonces de l'institution sont perçues par le mar-

ché comme un signe que ses responsables sont prêts à faire le nécessaire pour aider à stimuler les prêts aux entreprises et aux particuliers et au final, la croissance dans la région, mais pas nécessairement pour affaiblir la monnaie unique, leur impact sur l'euro restait limité. Le dollar restait de son côté soutenu par la publication vendredi des bons chif-

frés sur le marché du travail aux Etats-Unis en mai. Le nombre d'emplois aux Etats-Unis est retourné à son niveau d'avant la récession de 2008, tandis que le taux de chômage est resté stable en mai, à 6,3%, son plus bas niveau depuis septembre 2008. Les volumes d'échanges et la volatilité devraient rester faibles mardi, alors qu'aucun indicateur majeur n'est attendu. La livre britannique progressait face à l'euro, à 80,68 pence pour un euro, et se stabilisait face au dollar à 1,6806 dollar pour une livre.

La devise suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,2194 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,8993 franc suisse pour un dollar. L'once d'or valait 1.254,02 dollars, contre 1.253,50 dollars lundi soir.

SETIF : Des jeunes bénéficient de poissonneries mobiles

La maison de l'enseignant de Sétif a abrité, hier, une journée d'étude et de sensibilisation organisée par la direction de la Pêche et des Ressources halieutiques à l'attention des jeunes bénéficiaires de poissonneries mobiles. Plus d'une trentaine de jeunes ont participé à cette rencontre afin de s'imprégner des exigences et recommandations liées à cette corporation, notamment les conditions d'hygiène et de salubrité à appliquer pour la commercialisation ambulante et la vente de poissons.

Azzedine Tiouri

Plusieurs secteurs étaient concernés par ce regroupement, tels que le commerce, l'agence de gestion des micros-crédits, l'Ansej, la Cnac, la DAS, la chambre algérienne de la pêche, l'APC, des commerçants ambulants de poissons, etc.

Selon M. Taberkot Djamel, directeur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Sétif, actuellement sur 25 jeunes demandeurs, 10 ont été agréés pour recevoir des tricycles, fabriqués par l'entreprise Sigma de Guelma, sorte de petites voitures aménagées pour la vente de poissons, notamment la sardine qui reste la plus demandée dans les cités et les quartiers. Une deuxième liste concernera une quinzaine de dossier et la troisième, une trentaine. Il y a une forte demande de la part des jeunes sur cette branche. Cette première liste de bénéficiaires a été agréée par l'Angem pour recevoir ce kit et les crédits appropriés, soit 10 millions de centimes chacun à titre d'aide, remboursable sur une période de trois ans. Les conditions exigées pour ces jeunes, c'est que le bénéficiaire doit avoir un savoir-faire, un professionnel du métier et qui aurait déjà exercé dans le domaine avec quelques années d'expérience. C'est l'association des commerçants de gros en poissons qui donnera son quitus pour certifier de l'expérience du demandeur.

Profitant de cette occasion, pour revenir sur les prix exorbitants du poisson,



son, notamment la sardine, considérée comme la viande du pauvre, atteignant ces derniers temps 450 dinars le kilo, le DPRH souligne: "Effectivement, c'est une problématique et notre ministère a établi un plan pour lutter contre ce phénomène. Nous savons tous, qu'au niveau du port, le poisson, notamment la sardine, sa vente ne dépasse pas les 100 ou 150 dinars le kilogramme. Mais la cherté du poisson relève beaucoup plus des spéculateurs qui à toutes les étapes, pouvant atteindre jusqu'à trois, parfois quatre, prélevent de gros bénéfices qui en fin de compte se répercutent sur le prix de vente aux consommateurs qui la payent effectivement jusqu'à 400 ou 450 DA le kg. On doit tous s'y mettre pour combattre ce phénomène, les secteurs de la pêche et du commerce, les consommateurs aussi doivent prendre des mesures pour l'éviter lorsque c'est cher etc.. Il y a aussi un manque de production, la demande devient plus forte que l'offre, sans

compter la diminution de la ressource dans la bande côtière qui s'épuise de jour en jour".

Au niveau de la wilaya de Sétif, nous comptons jusqu'à une cinquantaine de grossistes en poissons, c'est-à-dire collecteurs livreurs propriétaires de camions frigorifiques. Ils collectent le poisson blanc et bleu de tous les ports d'Algérie, d'Est en Ouest. De tout temps, les poissonniers de Sétif ont été reconnus comme de véritables professionnels. Ils viennent de créer leur association.

Le projet de création d'un marché de gros de poissons à Sétif vient d'être retenu par les pouvoirs publics. Il sera situé à proximité du futur marché de gros de fruits et légumes sur la route de Mesloug. Il regroupera les actuels et futurs grossistes de poissons. A certains moments, la wilaya de Sétif reçoit et commercialise jusqu'à dix à quinze tonnes par jour de poissons de différentes catégories et espèces.

M'SILA

Une association versée dans l'art de la photographie voit le jour

Le mouvement associatif vient de s'enrichir, dans la wilaya de M'sila, par la création d'une association versée dans l'art de la photographie.

Selon son président, Rafik Kahali, le champ d'action de cette association, créée au cours d'une cérémonie conviviale organisée au centre d'hébergement des sportifs, «ne se limite pas à activer dans le

domaine de la photo selon la notion traditionnelle, mais œuvrera également à encourager les jeunes à investir dans ce domaine créateur de richesses et d'emploi».

Dénommé M'sila Art Photography, cette association «tâchera d'encourager les jeunes, en leur assurant des formations sur les techniques numériques les plus récentes, à créer leurs

propres boîtes de photographie à la faveur de la disponibilité de plusieurs dispositifs de soutien à l'emploi de jeunes».

«Il était important de créer une telle association, dans la mesure où la promotion de cette profession ne peut qu'aller dans le sens des évolutions que connaît le monde en matière de communication par l'image», a indiqué

M.Kahali.

La photo contribue également à mettre en valeur le riche patrimoine historique du Hodna. C'est pourquoi, a-t-il ajouté, des concours seront régulièrement organisés pour récompenser les meilleurs clichés dédiés au patrimoine et, partant, les aider à développer leurs connaissances et leur savoir-faire dans ce domaine.

NAÂMA

Plus de 221.000 ha de parcours réservés à la location aux éleveurs

Une superficie de 221.437 hectares de zones de parcours a été réservée à la location aux éleveurs dans la wilaya de Naâma par le Haut commissariat au développement de la steppe (HCDS), a-t-on appris hier auprès des responsables de cet organisme.

La surface pastorale réservé à cette opération comporte 11 zones de parcours totalisant 220.037 ha et trois périmètres consacrés aux plantations pastorales et couvrant 1.400 ha, et cela sur le territoire de 10 communes de la wilaya, a révélé le représentant

du HCDS dans cette wilaya, Madani Benzerrouk.

Le HCDS a fixé le montant de la location, qui a débuté fin mai et s'achève à la fin de la période estivale, à 1.000 DA l'hectare pour les zones de parcours et 2.000 DA/ha pour les zones fourragères, a précisé le même responsable. L'ensemble des collectivités locales ont été impliquées pour la réussite de cette opération qui permettra de renflouer les recettes des communes, notamment les celles enclavées et manquant de sources de re-

venus forfaits et autres entrées financières découlant d'activités productives. Les communes concernées devront bénéficier à hauteur de 30% du montant de cette opération de location, qui avait permis, l'an dernier, de réaliser des recettes de l'ordre de 7 millions DA au profit de plusieurs communes de la wilaya, a-t-on indiqué. Cette opération devra également permettre aux éleveurs de bénéficier de zones de pâture pour leurs cheptels et d'éviter les paturages anarchiques.

TISSEMSILT

Un nouveau centre de proximité des impôts au chef lieu de wilaya

Un centre de proximité des impôts (CPI) sera ouvert, au courant dans les prochains jours, au niveau du chef lieu de wilaya, apprend-on, lors de la visite de travail et d'inspection du wali à travers la commune de Tissemsilt. Les travaux de réalisation de cette structure, qui prendra en charge les petits contribuables, sont achevés et n'attendent que la concrétilisation.

Le nouveau CPI prendra en charge tous les contribuables de la wilaya de Tissemsilt qui auront un seul interlocuteur, a-t-il indiqué, expliquant que le contribuable réglera tous ses problèmes au niveau de ce centre, alors qu'avant il devait se diriger vers l'inspection, la recette et la direction. Les préposés du service d'accueil et d'information doivent fournir au contribuable tous les renseignements nécessaires et l'orienter vers le service compétent, a-t-il encore souligné, ajoutant que «sur la base du respect et de l'application des 15 engagements contenus dans la référentielle qualité de service mis en place par la Direction générale des impôts, le CPI sera noté».

Le respect strict des délais de traitement des dossiers est également en tête des préoccupations des travailleurs du CPI qui est doté de tous les moyens matériels et équipements informatiques nécessaires à son bon fonctionnement.

Abed Meghit

Distribution prochaine de 534 logements

Cinq cent trente-quatre (534) logements publics locatifs seront attribués aux bénéficiaires dans la commune de Tissemsilt, chef-lieu de wilaya, et ce, avant le 25 du mois de juin 2014, a annoncé le wali de la wilaya de Tissemsilt lors de sa visite de travail et d'inspection dans la commune. Il a précisé que 257 sont achevés et seront distribués et le reste auront leur décision de pré-affectedation. Par ailleurs, la commune de Tissemsilt compte 15 000 demandes de logements, selon son chef de daïra.

Dans un souci de transparence dans l'exécution de cette opération, les commissions chargées de l'étude des dossiers s'atteleront, pour leur part, à établir des listes des bénéficiaires dans les tout prochains jours. Les projets en cours de réalisation à travers la wilaya de Tissemsilt diminueront sensiblement la tension actuelle avec la détermination des autorités locales de faire bénéficier le citoyen d'un logement complètement acheté et décent.

Abed Meghit

SIDI BEL-ABBÈS

Attribution de 268 logements sociaux locatifs avant la mi-juin

Pas moins de 268 logements sociaux locatifs seront attribués avant la mi-juin à Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris lundi du chef de service exploitation à l'OPGI. Ces logements sont réalisés dans la commune d'Amarna, dans la daïra de Sidi Lahcen (160), et dans la daïra de Tenira (108).

Un tirage au sort a été organisé lundi en présence des bénéficiaires, a ajouté le même responsable rappelant qu'une opération similaire a eu lieu dimanche pour départager 431 logements sociaux locatifs réalisés dans la commune de Sidi Bel-Abbès et qui seront occupés avant la fin de la semaine courante. Le wali de Sidi Bel-Abbès, Hattab Mohamed Amine, avait annoncé précédemment l'attribution de plus de 1.000 logements avant le mois de Ramadhan.

APS

MÉDÉA : 14 hectares de culture céréalière détruits dans un incendie à Souagui

Quelque 14 ha de culture céréalière ont été détruits, lors d'un incendie qui s'est déclaré, lundi, en fin d'après-midi, dans une exploitation agricole, située au lieu-dit El-Kaid, commune de Souagui, à 65 km à l'est de Médéa, a-t-on appris hier auprès de la Protection civile. La sécheresse qui sévit dans cette région, aggravée par une hausse des températures, sont à l'origine de cet incendie qui a réduit en cendre plusieurs parcelles de blé tendre, a ajouté la même source.

L'intervention rapide de la brigade de lutte contre les incendies de forêts, de Beni-Slimane, a permis de freiner la progression des flammes vers d'autres parcelles et sauver ainsi des dizaines d'hectares de culture céréalière.

ACCIDENTS DE LA ROUTE: 31 morts et 1.378 blessés en une semaine



Trente-et-une (31) personnes sont décédées et 1 378 autres ont été blessées, suite à 1 187 accidents de la circulation survenus en une semaine indiquait hier un communiqué de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré, au niveau de la wilaya de M'sila avec 3 personnes décédées et 47 blessées pris en charge par les secours puis évacuées vers les structures hospitalières, suite à 28 accidents de la route.

Durant la période du 1^{er} au 7 juin 2014, les unités de la Protection civile ont enregistré, selon le communiqué, 19 674 interventions pour répondre aux appels de détresse lancés par les citoyens, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinctions d'incendies, dispositif de sécurité etc.

Concernant le secours à personnes, les unités de la Protection civile ont enregistré 7 919 évacuations sanitaires alors que 9 324 interventions ont été effectuées avec la prise en charge de 1 144 blessés traités par les secours médicalisés de la Protection civile.

En outre, le communiqué de la Protection civile fait état de 2 019 interventions pour l'extinction de 1 537 incendies urbains, industriels et incendies divers. Par ailleurs, 6 150 interventions ont été effectuées durant la même période pour la couverture de 5 554 opérations divers et l'assistance aux personnes en danger selon la même source.

APS

CORONAVIRUS

Décès de l'un des deux cas confirmés d'infection

Le patient qui était hospitalisé au CHU de Tlemcen pour infection liée au coronavirus, est décédé dans la nuit de lundi à mardi, des suites d'une détérioration de ses fonctions vitales, a annoncé hier le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière dans un communiqué.



«Dans le cadre du suivi de l'état de santé des deux patients hospitalisés pour infection liée au nouveau sous type de coronavirus, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a le regret d'informer que le patient qui était hospitalisé au niveau du service des maladies infectieuses du CHU Tlemcen est décédé dans la nuit du 9 au 10 juin 2014 des suites d'une détérioration de ses fonctions vitales», souligne la même source.

«Le patient avait été admis au CHU à son retour de la Omra en Arabie Saoudite où il avait, durant son séjour, présenté les premiers signes respiratoires et digestifs», a-t-on précisé.

«Le second cas confirmé, hospitalisé

à l'hôpital de Koléa présente une évolution favorable de son tableau hémodynamique. Aucune autre atteinte au nouveau sous type de coronavirus n'a, depuis, été confirmée par le laboratoire de référence de l'Institut Pasteur d'Algérie», relève le communiqué. Au stade actuel des données épidémiologiques factuelles, le ministère note, en se référant à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), que «la transmission interhumaine reste faible».

Néanmoins, il recommande aux voyageurs à destination des pays du Moyen-Orient et notamment vers l'Arabie Saoudite, de «respecter les règles d'hygiène par le lavage fréquent et soigneux des mains au savon liquide ou par

friction avec une solution hydro-alcoolique, ainsi que les règles d'hygiène respiratoire par l'utilisation de mouchoirs en papiers à usage unique en cas de toux et d'éternuement».

Il est également recommandé de «consulter rapidement un médecin devant toute fièvre avec signes respiratoires (toux, gêne respiratoire) en veillant à lui signaler le séjour dans un des pays du Moyen-Orient».

Le ministère de la Santé assure qu'il «continue de suivre de près l'évolution de la situation épidémiologique et prendra, le cas échéant, toutes les mesures qui s'imposent et qui seront portées à la connaissance de l'opinion publique».

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES Les victimes doivent porter plainte contre leurs agresseurs

Sonia Belaïdi

Une conférence-débat sur un sujet important mais qui reste tabou en Algérie à savoir les violences sexuelles faites aux femmes, a été organisée, hier, à l'hôtel Hilton.

Des psychologues, sociologues, avocates ainsi que des membres du mouvement associatif ont pris part à cette rencontre pour dénoncer toutes les formes de violences faites aux femmes.

L'avocate Fatma Ben Brahem a insisté, lors de cette rencontre, sur l'importance de la révision des textes légitimaux afin de faciliter aux femmes violentées, l'accès à la justice. Les textes de loi utilisés actuellement datent de 1962 et sont désuets, a-t-elle ajouté. Pour faciliter aux

femmes l'accès à la justice, l'avocate a précisé qu'elles devaient être écouteées, bien accueillies et reçues aux seins des institutions publiques (Gendarmerie, Police et hôpitaux). Elle a relevé à ce propos que de nombreuses femmes qui allaient porter plainte étaient découragées soit par leurs familles soit par la Gendarmerie ou la Police.

S'agissant de la médecine légale, l'intervenant a souligné que les victimes devaient se rendre chez le médecin légiste juste après l'acte de violence ou de viol pour permettre aux médecins de constater les faits.

A propos des tabous entourant les actes de violence chez les femmes, Me Ben Brahem a relevé que les mentalités devaient changer et que la société devait accompagner la victime et la soutenir

dans cette épreuve difficile. Il est à rappeler que l'acte de viol est un acte puni par la loi et passible d'emprisonnement allant de 5 ans à 8 ans.

Pour certains magistrats qui proposent aux agresseurs d'épouser leurs victimes, Me Ben Brahem a qualifié cela «d'inadmissible» et «d'inconcevable».

En ce qui concerne le mouvement associatif, l'avocate a précisé qu'il pouvait se constituer partie civile et déposer plainte à la place de la victime.

Les chiffres loin de refléter la réalité

Pour rappel, de nombreux actes de violences sexuelles sont commis quotidiennement et les chiffres annoncés par les autorités sont bien en-deçà de la réalité étant donné que les femmes par crainte et

par peur du regard de la société ne portent pas plainte.

Les participants à cette journée ont donc encouragé les femmes à aller déposer plainte et ont demandé aux institutions publiques de prendre le temps de recueillir les propos de la victime, de l'écouter, la soutenir et l'orienter.

La prise en charge des actes de violence chez la femme doit être une prise en charge pluridisciplinaire, ont rappelé les intervenants qui ont proposé la création de centres d'écoute pour les femmes et des unités de victimologie au sein des centres de soins. Par ailleurs, les intervenants ont rappelé que les actes de viol ne doivent pas être imputés au statut de la femme, à sa tenue vestimentaire, à son métier ou bien à son comportement.

Mostaganem: Les corps de deux noyés repêchés à la plage «Petit port»

Deux corps sans vie de deux jeunes ont été repêchés dans la nuit de lundi à mardi, à la plage «Petit port» dans la commune de Sidi Lakhdar (est de la wilaya de Mostaganem), a-t-on appris auprès des services de la Protection civile. Les deux victimes âgées de 24 ans sont issues de la commune d'El Hamri (wilaya de Relizane).

Les agents de la Protection civile ont repêché les deux corps aux environs de 22 heures dans la nuit de lundi et à 8 heures du matin hier, selon les mêmes services qui ont souligné que ces cas de noyade, les premiers signalés dans la wilaya depuis le début de la saison estivale 2014, se sont produits en dehors des horaires de surveillance.

La direction de la Protection civile a appelé, à cette occasion, les estivants à ne pas se rendre aux plages interdites à la baignade et ne pas se baigner dehors des horaires de surveillance. Les mêmes services ont enregistré, en 2013, 14 cas de noyade dont 13 dans des plages interdites à la baignade et un seul en dehors des heures de surveillance.

Djamaâ El-Kebir (grande mosquée) de Touggourt (160 km de Ouargla) va bénéficier prochainement d'une opération de restauration, a-t-on appris auprès des services de la direction locale de la culture.

L'opération, déjà inscrite sur le programme sectoriel et confiée à un bureau d'études spécialisé dans le domaine qui reste à déterminer, a été retenue dans le cadre d'une intervention d'urgence visant la restauration et la préservation de cette mosquée, a-t-on précisé au service Patrimoine de la direction de la culture. Les travaux de restauration projetés s'ajoutent à une série d'opérations similaires de moindre envergure déjà menées par la commune de Touggourt et visant à mettre en valeur ce lieu de culte datant du XIX^e siècle et menacé de dégradation, a-t-on fait savoir. Djamaâ El-Kebir ou Djamaâ El-Atiq (mosquée antique), implanté dans le ksar de Mestaoua au cœur de Touggourt, englobe une grande cour ceinte d'arcades, ainsi que deux petits patios, une fontaine, une grande coupole verte et un minaret de forme carrée. À l'intérieur, la mosquée dispose d'une grande salle de prières sous la coupole et d'un mihrab décoré de sculptures en plâtre, outre plusieurs des dizaines de piliers et de voûtes. Une inscription gravée

OUARGLA Projet de restauration de Djamaâ El-Kebir de Touggourt



sur une vieille plaque en marbre blanc fixée à l'entrée de la salle de prière témoigne de sa fondation par le sultan Ibrahim Ben-Djellab en 1220 de l'hégire (1805). Cheikh Ibrahim ben Djellab est l'un des 36 sultans ayant régné durant environ quatre (4) siècles (1414 à 1854) sur le royaume des Béni-Djellab (descendants des Mérinides), basé à Touggourt qui s'étendait alors de la région d'Ouled Djellab (Biskra) au nord, au Chott Djérid (Sud Tunisien) à l'est, via Oued-Souf (El-Oued), et Ouargla et

N'goussa au Sud-ouest, selon des études historiques. auparavant, Djamaâ El-Kebir avait une école d'apprentissage du Saint Coran, de la Sunna et du Fiqh, encadrée par des chouyoukh de la région, notamment Mohamed Ben Abdulkrim, Mohamed Ben Brahim El-Fassi, Mohamed El-Tahar El-Obeidi et El-Hadj Adamou, ont indiqué des gestionnaires de la mosquée. La mosquée était aussi un lieu fréquenté par plusieurs personnalités religieuses célèbres telles que Cheikh Abdelhamid Ben Badis, Mohamed El-Bachir El-Ibrahimi, Cheikh Abderrahmane Ben Mohamed El-Djilali, et Cheikh Ahmed Hammami, a-t-on ajouté de même source. La wilaya de Ouargla compte actuellement plus de 50 sites archéologiques et monuments historiques, dont cinq (5) classés patrimoine national, à savoir, le site archéologique de Sedrata et le musée saharien à Ouargla, la mosquée de Béni-Djellab à Touggourt, ainsi que les vieux ksars de Ouargla et Témaccine, fait on savoir à la direction de la culture.

CINÉMA

Faute de communication suffisante, le Festival du cinéma maghrébin peine à attirer le grand public

Le 2^e Festival d'Algier du cinéma maghrébin qui se tient depuis mercredi dernier, peine à attirer le grand public et les cinéastes, faute d'une communication suffisante et de promotion efficace de son programme pourtant riche et diversifié. Avec la projection de 38 œuvres cinématographiques, dont un grand nombre en avant-première, ce festival de cinéma à l'accès gratuit et tenu au cœur de la capitale, ne totalise pas plus de deux cents spectateurs par projection, pour les séances du soir --les plus fréquentées-- consacrées aux longs métrages de fiction. Organisé dans deux salles algériennes, El Mougar et la Cinémathèque, le festival ne semble intéresser que les initiés, un public composé majoritairement de cinéastes sélectionnés en compétition, de participants (acteurs, producteurs, membres du jury) et des journalistes. Malgré la jeunesse de l'événement, organisé pour la deuxième fois en huit mois, des cinéastes algériens présents estiment que sa programmation «nériterait d'avoir un public plus large de cinéphiles et de cinéastes pour donner vie au festival, favoriser les rencontres et enrichir le débat», absent sur le cinéma. La promotion et la communication sont les principaux défauts d'organisation que relèvent les cinéphiles, à l'exemple de ces membres d'un ciné-club algérien qui affirment ne pas avoir été informés de la tenue de cette manifestation «visible dans la rue et sur Internet», jugent-ils. De fait, la publicité sur le Festival se résume à des banderoles et affiches, accro-

chées à quelques mètres de la salle El Mougar et à une page Facebook dédiée à l'événement et où sont rapportés les résumés des films projetés et les revues de presse sommaires. Cette absence de stratégie de communication contraste, relèvent encore les observateurs, avec le travail mené en amont d'événements similaires au Maghreb-- certes plus ancrés dans le paysage culturel-- à l'exemple des JCC (Journées cinématographiques de Carthage) dont les affiches envahissent, une semaine avant leur début, les grandes artères de la capitale tunisienne et les supports de communication multimédia. Par ailleurs, la projection en séance unique durant le Festival des œuvres en compétition, constitue, de l'avavis des spectateurs et participants, une autre entrave à la promotion de la sélection du Festival, difficile à visionner en entier avec cinq séances par jour. Alors même que d'autres festivals de la région attirent les étudiants, en particulier ceux des écoles d'art, avec des promotions sur les entrées payantes (passes spéciaux souvent pris en charge par l'établissement), les étudiants algériens de l'institut supérieur des métiers des arts et de la scène semblent boudés par les festivals locaux, en dépit de la gratuité de l'accès aux salles de cinéma.

Avec des œuvres en compétition dans les catégories longs et courts métrages et documentaires en provenance des cinq pays du Maghreb, le 2^e Festival d'Algier du cinéma maghrébin se termine aujourd'hui.

CONSTANTINE

Équipement en septembre prochain de la nouvelle salle de spectacles de Constantine

L'équipement de la salle de spectacles de 3.000 places de type Zénith, en réalisation en prévision de l'événement «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», sera entamé en septembre prochain, a indiqué hier le directeur des Equipements publics, Leulmi Bentayeb. Il s'agit des équipements de so-

norisation, d'éclairage, de climatisation et de chauffage dont la pose est tributaire de la réalisation des réseaux d'électricité et de gaz naturel, a précisé à l'APS le même responsable en marge d'une visite d'inspection du wali, Hocine Ouadah, sur les projets inscrits dans le cadre de cette manifestation culturelle

internationale. Les équipements en question, «haut de gamme», seront installés, branchés et testés par un fournisseur italien, selon M. Bentayeb pour qui les travaux de construction de cette grande salle, destinée à abriter différentes activités culturelles et artistiques dans le cadre de cette manifestation,

ARTISANAT

Vers une convention entre la fédération des artisans et le ministère de la Formation professionnelle

Une convention entre la Fédération nationale des artisans et le ministère de la Formation et de l'enseignement professionnels sera très prochainement signée, a indiqué hier à Constantine, le secrétaire général de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), Salah Souïlah. S'exprimant en marge de la 1^{re} édition du salon de wilaya de l'artisanat et des artisans (Joudour), organisé à la maison du syndicat à l'initiative de la Fédération des artisans, M. Souïlah a précisé à l'APS que cette convention «sera probablement paraphée juste après le Ramadan».

L'objectif, a-t-il ajouté, est de «créer une dynamique d'insertion professionnelle des jeunes dans laquelle la fédération entend s'impliquer résolument en s'investissant dans un programme de formation qui permettra aux apprenants d'apprendre le métier désiré auprès de maîtres-artisans».

De son côté, Nassira Fachih, présidente de la Fédération de wilaya des artisans, organisatrice de ce salon de huit jours, a indiqué que l'objectif est aussi de «promouvoir, développer et faire connaître le produit artisanal, aujourd'hui menacé et marginalisé, aussi bien en Algérie qu'à l'étranger».

Pour sa part, le responsable local de l'UGCAA, Abdelaiz Bouguerne, a précisé que l'exposition qui regroupe 35 stands sera couronnée par le choix de trois maîtres-artisans boulangers qui représenteront la wilaya de Constantine au salon national de l'artisanat prévu après le mois de Ramadhan à Alger.

Les sélectionnés seront appelés à expliquer aux autres artisans-boulangers l'importance d'adapter et de généraliser une nouvelle formule de préparation du pain qui permettrait d'économiser plus de 50 millions de dollars/an sur l'importation de farine, tout en maintenant le prix actuel de la baguette, a-t-il indiqué.

Il a rappelé que la préparation de ce nouveau type de pain est basée sur l'utilisation de farine mixte composée de 70 % de farine de blé tendre et de 30 % de semoule de blé dur.

BATNA

La salle de cinéma de la cité An-Nasr baptisée au nom du comédien Abdelatif Leboukh

Le nom du défunt comédien Abdelatif Leboukh, qui faisait la joie des enfants qui l'ont surnommé Tatif, a été donné, dimanche soir, à la salle de cinéma de la cité An-Nasr de Batna, a-t-on constaté.

Cette initiative a été prise par l'association locales des «Enfants du théâtre et de la musique» avec le concours de la direction de la culture et de la commune de Batna, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'artiste, célébrée le 8 juin.

Le président de cette association, le comédien Mahieddine Bouzid, a indiqué à l'APS que l'initiative témoigne de la reconnaissance de l'action que «Tatif» a accomplie en faveur du théâtre pour enfants à Batna, à travers ses activités au sein de l'association Arras durant les années 1980.

La vice-présidente de l'Assemblée populaire communale (APC) de Batna, chargée des affaires culturelles, sociales et sportives, Atika Bouakaz, a précisé que plusieurs autres établissements culturels de Batna seront baptisés du nom d'artistes disparus. Une soirée a été donnée dimanche soir, en l'honneur de la mère d'Abdelatif Leboukh, à la salle de cinéma qui porte désormais son nom, rassemblant de nombreux artistes. Abdelatif Leboukh, décédé en 2000, fut l'un des pionniers du théâtre pour enfants dans la wilaya de Batna. Il a réalisé de nombreuses pièces qu'il a interprétées dans les localités les plus reculées de la wilaya des Aurès.

VERTIGES

CAUSES ET EFFETS DU MALAISE

La sensation de vertige est un motif fréquent de consultation médicale. Les causes de cette sensation de « tête qui tourne » sont nombreuses et variées. Un diagnostic précis doit être posé, le plus souvent à l'aide d'examens complémentaires. Le traitement des vertiges dépend du diagnostic posé. Dans la vaste majorité des cas, il s'agit de troubles sans gravité.

Vertige ou malaise ?

Il est important de faire la distinction entre vertige et malaise. Dans le cas du vertige, la personne a l'impression que tout tourne autour d'elle et qu'elle perd l'équilibre (comme ce que l'on ressent après avoir tourné rapidement sur soi-même). Dans le cas d'un malaise (également appelé syncope ou lipothymie), la personne a également le sentiment d'être sur le point de perdre connaissance, ce qui n'est jamais le cas lors d'un épisode de vertige « vrai ». Parfois, elle perd effectivement conscience, ce qui n'est pas le cas des vertiges dits « vrais ». Les symptômes du vertige peuvent être transitoires (quelques minutes à quelques heures) ou durables. Ils peuvent s'accompagner de nausées et de vomissements voire, dans certains cas, d'une perte de l'audition. Des troubles de la vue peuvent également se manifester : vision double (diplopie) ou nystagmus (les yeux bougent rapidement dans une direction puis retournent lentement à leur position initiale, sans que la personne puisse contrôler ces mouvements). Les vertiges sont plus fréquents chez les personnes âgées.

Les vertiges chez l'enfant

Chez les enfants, les vertiges sont rares et justifient toujours une consultation d'urgence. Ils peuvent être dus à une intoxication (par exemple par des médicaments), à un vertige paroxystique bénin ou à des migraines (chez les adolescents). Chez le petit enfant (moins de 18 mois), il existe un trouble particulier, le torticolis paroxystique, qui peut déclencher des vertiges.

Quelles sont les causes des vertiges ?

Pour maintenir l'équilibre du corps, le cerveau a besoin des informations provenant de quatre systèmes : les muscles et les articulations contiennent des capteurs de pression qui informent le cerveau sur la position du corps dans l'espace ;

Les yeux précisent la position de la tête ;

Les organes de l'équilibre se trouvent dans l'oreille interne (labyrinthe) et informeront sur les mouvements du corps dans l'espace ;

Le cervelet (un organe situé derrière le cerveau) intègre toutes ces données et distribue les ordres pour maintenir l'équilibre. Si l'un de ces quatre centres d'information donne des informations discordantes de celles fournies par les autres centres, il en résulte une sensation de vertige. L'organe le plus souvent en cause dans les troubles de l'équilibre est l'oreille interne. Les causes les plus fréquentes des vertiges sont les suivantes : des troubles de l'oreille interne : vertige de position paroxystique bénin (VPPB), maladie de Ménière, infections (labyrinthite virale ou névrète vestibulaire, par exemple) ;

Des troubles visuels (vision double) ;

Les effets indésirables de certains médicaments (en particulier, ceux destinés à soigner les troubles psychiques), ainsi que l'alcool et les drogues ;

Le mal des transports ;

Plus rarement, une augmentation de la



pression à l'intérieur du crâne, des lésions des nerfs du cou (problèmes de cervicales) ou du nerf acoustique (neurinome acoustique), un traumatisme crânien, une tumeur du cervelet ou du nerf auditif, la sclérose en plaques, etc.

Chez les personnes âgées, les vertiges ont fréquemment plusieurs causes associées.

Les causes des malaises

Les malaises (sensation de vertige accompagnée du sentiment d'être sur le point de perdre connaissance) ont de nombreuses causes. Par exemple :

- une chute soudaine de la pression sanguine (hypotension orthostatique), lorsque la personne passe de la position couchée ou assise à la position debout ;

- des troubles circulatoires (par exemple une hypertension ou une hypotension) ou encore des troubles du rythme cardiaque ;

- un taux de sucre trop faible dans le sang (hypoglycémie) ;

- une crise d'anxiété ;

- une atmosphère trop chaude avec la sensation de manquer d'oxygène ;

- un accident vasculaire cérébral (ataque) ;

- des troubles neurologiques.

Par ailleurs, les sensations de malaise sont courantes chez les femmes enceintes. Pendant la grossesse, les baisses de la pression sanguine sont fréquentes et se traduisent par des vertiges et une sensation de défaillir.

Qu'appelle-t-on vertige de position paroxystique bénin ?

Le vertige de position paroxystique bénin (VPPB ou vertige positionnel) est un trouble sans gravité, fréquemment observé chez les personnes âgées. Il se traduit par

des vertiges fréquents qui se produisent lorsque la personne bouge la tête, par exemple en se levant ou en se retournant dans son lit. Le vertige se déclenche quelques secondes après le mouvement et dure moins d'une minute. Les causes du vertige de position paroxystique bénin sont connues. A la suite d'une plaie ou d'une infection des canaux du labyrinthe (dans l'oreille interne), les petits cristaux de calcium (otoolithes) habituellement répartis de manière homogène dans ces canaux s'accumulent dans un seul canal. Lors d'un mouvement, ces cristaux signalent l'amplitude du mouvement. Lorsqu'ils sont agglutinés dans un seul canal, l'oreille interne perçoit un signal anormalement fort qui est en contradiction avec ce que perçoivent les yeux et le corps. Cette discordance déclenche le vertige. Le traitement du vertige de position paroxystique bénin repose sur des manipulations de la tête du patient (dites manœuvres libératoires, manœuvre de Sémont ou manœuvre d'Epley). Le patient est allongé et le médecin effectue diverses rotations de la tête du patient entrecoupées de pause. Les cristaux de calcium sont ainsi débloqués et répartis de nouveau uniformément dans l'oreille interne. Ces manœuvres sont indolores et le soulagement est immédiat. Le patient doit ensuite rester assis pendant 24 heures (même pour dormir). Il peut être nécessaire de répéter ces manœuvres au cours de plusieurs séances.

des vertiges fréquents qui se produisent lorsque la personne bouge la tête, par exemple en se levant ou en se retournant dans son lit. Le vertige se déclenche quelques secondes après le mouvement et dure moins d'une minute. Les causes du vertige de position paroxystique bénin sont connues. A la suite d'une plaie ou d'une infection des canaux du labyrinthe (dans l'oreille interne), les petits cristaux de calcium (otoolithes) habituellement répartis de manière homogène dans ces canaux s'accumulent dans un seul canal. Lors d'un mouvement, ces cristaux signalent l'amplitude du mouvement. Lorsqu'ils sont agglutinés dans un seul canal, l'oreille interne perçoit un signal anormalement fort qui est en contradiction avec ce que perçoivent les yeux et le corps. Cette discordance déclenche le vertige. Le traitement du vertige de position paroxystique bénin repose sur des manipulations de la tête du patient (dites manœuvres libératoires, manœuvre de Sémont ou manœuvre d'Epley). Le patient est allongé et le médecin effectue diverses rotations de la tête du patient entrecoupées de pause. Les cristaux de calcium sont ainsi débloqués et répartis de nouveau uniformément dans l'oreille interne. Ces manœuvres sont indolores et le soulagement est immédiat. Le patient doit ensuite rester assis pendant 24 heures (même pour dormir). Il peut être nécessaire de répéter ces manœuvres au cours de plusieurs séances.

Qu'appelle-t-on maladie de Ménière ?

La maladie de Ménière se caractérise par des crises de vertige accompagnées d'une perte progressive de l'audition dans une seule oreille, ainsi que des acouphènes (bourdonnements dans l'oreille atteinte).

Les vertiges se déclarent soudainement et sont accompagnés de nausées et de vomissements. Ces crises durent quelques heures. La personne ressent une pression dans l'oreille atteinte et a du mal à entendre du côté concerné. Au cours du temps, les crises se répètent et la perte d'audition s'aggrave progressivement. La cause de la maladie de Ménière est un déséquilibre de la pression des liquides contenus dans l'oreille interne, pour des raisons qui restent mal connues. Le traitement de la maladie de Ménière repose sur des mesures destinées à réduire la pression de ces liquides : médicaments diurétiques, réduction de la consommation de sel de cuisine (sodium) et suppression des aliments contenant de la caféine (café, thé, chocolat, sodas). Eventuellement, des mesures chirurgicales sont prises pour réduire la pression dans l'oreille interne (shunt endolymphatique) ou pour supprimer le rôle de l'oreille interne touchée dans le maintien de l'équilibre : ablation du labyrinthe, section du nerf vestibulaire, ou injection d'une substance sclérosante dans le labyrinthe. Ces mesures n'ont pas d'impact sur le maintien de l'équilibre : l'oreille intacte et le cerveau compensent la perte de l'oreille interne traitée. Lors des crises, des médicaments destinés à soulager les symptômes de vertige (médicaments anti-vertigineux) peuvent également être prescrits.

Dans la majorité des cas, la diminution progressive de l'audition persiste au niveau de l'oreille atteinte.

Qu'appelle-t-on vertige itératif ?

Le vertige itératif (ou « vertige ménieriforme ») ressemble fortement à la maladie de Ménière, sans la diminution progressive de l'audition. Il est habituellement soulagé par les médicaments de la crise de vertige.

Qu'appelle-t-on névrète vestibulaire ?

La névrète vestibulaire est l'inflammation du nerf qui innervé les canaux vestibulaires (l'oreille interne). Elle provoque des vertiges soudains et intenses qui s'accompagnent de nausées et de vomissements et qui durent en général trois à sept jours. Un nystagmus (mouvement involontaire rapide des yeux dans une direction, puis lent retour à leur position initiale) est également observé. La cause de la névrète vestibulaire serait une infection virale.

La névrète vestibulaire guérit sans traitement. Néanmoins, en attendant la guérison, des mesures peuvent être prises pour soulager les vertiges : médicaments anti-vertigineux et rééducation vestibulaire. Celle-ci vise à aider le cerveau à compenser les troubles dus à la névrète.

Pratiquée par un kinésithérapeute spécialisé, la rééducation vestibulaire fait appel soit à un fauteuil rotatoire (le patient est soumis à des impulsions à haute vitesse avant d'être arrêté et de fixer une cible du regard), soit à une plateforme mobile placée dans l'obscurité sur laquelle le patient doit se maintenir debout sans tomber. Parfois, le patient est placé dans l'obscurité et voit défiler devant lui des signaux lumineux qu'il doit suivre du regard. Cette rééducation dure de quatre à dix semaines.

Que fait le médecin en cas de vertiges ?

En questionnant et en examinant le patient de façon approfondie, il tente de déterminer la cause des vertiges. Il s'enquiert de leur durée, des facteurs déclencheurs, d'éventuels troubles de l'audition ou de la vision, de maux de tête, etc.

S'il diagnostique un vertige, il essaie d'en trouver la cause à l'aide de divers tests. Par exemple, il demande à son patient de marcher en ligne droite, les bras le long du corps, les yeux ouverts puis les yeux fermés. Il peut également lui demander de tendre les bras et les index. Pour rechercher un nystagmus, il effectue des rotations rapides de la tête du patient (ou il lui demande de secouer la tête rapidement). Enfin, il peut pratiquer une série de manipulations de la tête et du tronc du patient (manœuvre de Dix et Hallpike) pour rechercher un vertige de position paroxysmique bénin (VPB).

Il peut également prescrire des examens complémentaires : examen ORL ou ophtalmologique, IRM, scanner, etc.

Comment soigne-t-on les vertiges ?



Les causes des vertiges étant nombreuses et variées, le traitement des vertiges dépend du diagnostic posé. Ainsi le traitement de la maladie de Ménière est différent du traitement du vertige de position paroxysmique bénin (VPB) ou de celui de la névrite vestibulaire.

Des médicaments dits antivertigineux (acétylleucine, bétahistine, certains antihistaminiques H1) sont parfois prescrits pour soulager les symptômes en attendant de traiter la cause véritable des vertiges.

D'autres médicaments contenant du piracétam sont également proposés en traitement d'appoint des vertiges. Pendant longtemps, les médicaments contenant de la trimétazidine (Vastarel et ses génériques) ont été utilisés dans le traitement de certains vertiges. Depuis février 2011, la trimétazidine fait l'objet d'une surveillance renforcée en France en raison d'effets indésirables neurologiques (troubles de la mobilité, tremblements). En juillet 2012, l'Agence européenne du médicament (EMA) a publié une information recommandant de ne plus utiliser la trimétazidine dans le traitement des vertiges, car elle estime que l'utilisation de cette substance comporte plus de risques que de bénéfices attendus.

In topsante.fr

HÉPATITE C Vers la guérison pour tous

Plus de 90% de guérison, quel que soit le stade de gravité de la maladie, et pour les différents types de virus C, c'est le résultat spectaculaire des essais présentés lors du congrès international sur le foie qui s'est déroulé à Londres. Une révolution thérapeutique.

« Avant je disais à mes malades, nous avons une chance sur deux de vous guérir mais il va falloir s'astreindre à un traitement long et difficile, maintenant je peux leur annoncer 9 chances sur 10 avec un traitement court et beaucoup mieux supporté », se réjouit pour ses malades le Pr Stanislas Pol, chef du service d'hépatologie à l'hôpital Cochin (Paris). Les médecins étaient venus en nombre, ils étaient près de 10 000 du monde entier, s'informer sur ces nouveaux traitements de l'hépatite C. Car tout a été très vite: les nouveaux médicaments présentés il y a seulement deux ans sont déjà dépassés et de nombreuses questions se posent pour utiliser au mieux les derniers mis au point : des super antiviraux qui marchent vite et bien mais qui sont chers.

Quels sont les signes de la maladie ?

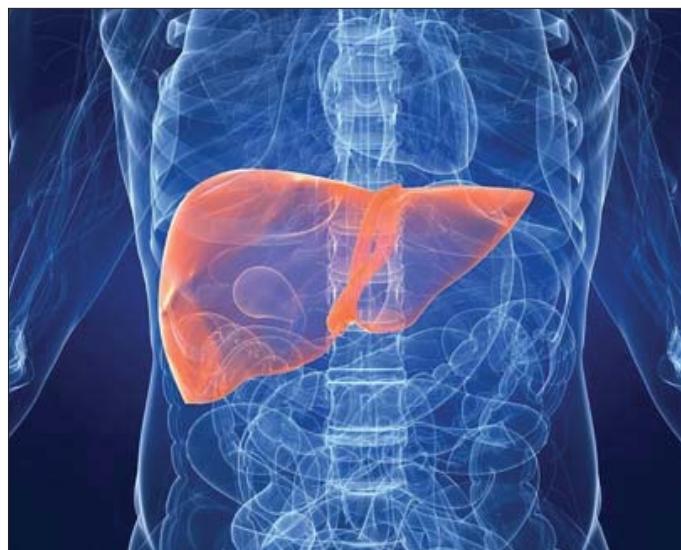
On parle ici d'hépatite C chronique, une infection du foie causée par le virus VHC que le malade n'est pas parvenu à éliminer (70 à 80% des cas). Selon leurs caractéristiques (génotypes), six familles de ce virus ont été identifiées (voir carte). L'infection virale s'accompagne d'une maladie propre du foie qui explique que, avec le temps et en l'absence de traitement, peuvent survenir des lésions hépatiques graves (fibrose, puis cirrhose, puis cancer). Trente ans après la contamination peuvent ainsi apparaître une fatigue inexplicable, une perte d'appétit, une jaunisse. Ou un bilan biologique révèle une anomalie hépatique (augmentation des transaminases...). Des signes extra-hépatiques sont aussi possibles, avec des douleurs rhumatismales, des troubles neurologiques (polynévrite).

Comment l'attrape-t-on ?

L'hépatite C se transmet par contact avec le sang d'une personne infectée. Chez nous, on ne se contamine plus lors d'une transfusion, comme cela s'est produit dans le passé et continue de se produire dans les pays où la situation sanitaire est moins bonne. Mais on peut être en contact avec du sang infecté quand on se dogue par intraveineuse ou par voie nasale (sniff), par des piqûres ou des tatouages réalisés avec du matériel souillé, lors du partage d'objets qui peuvent faire saigner (rasoir, brosse à dent), des relations sexuelles avec une personne infectée, la naissance d'une mère contaminée. En France, on estime que 4000 nouvelles personnes sont contaminées chaque année.

Qui devrait se faire dépister ?

Aux Etats-Unis, il a été décidé de dépister tous les baby-boomer, c'est à dire les personnes nées entre 1945 et 1965. Chez nous, ces âges correspondent aussi à la majorité de la population qui déclare des symptômes aujourd'hui puisque le gros des contaminations a eu lieu il y a 30 ans (avant le contrôle des dons du sang et des infections nosocomiales). Les personnes qui ont eu une transfusion sanguine au début dans les années 1980 et avant, ont subi des opérations ou des examens médicaux invasifs, se sont droguées (même une fois) ont tout intérêt à se faire dépister.



Une prise de sang suffit et des tests de diagnostics rapides seront bientôt disponibles. En France, on estime qu'entre 180 000 et 200 000 personnes infectées ne sont pas traitées, dont 35% ne connaissent pas leur contamination.

taillés étaient présentés à Londres, affiche 96% de réussite. Le laboratoire devrait demander prochainement une AMM. Pour l'instant, ces médicaments portent des noms de code.

Pourquoi autant de personnes ne sont-elles pas traitées ?

Le plus souvent parce qu'elles ne se sont pas fait dépister mais pas seulement. Les traitements classiques comportent des injections (interféron), sont difficiles à supporter, empêchant souvent de travailler près d'une année. Au courant des nouveaux traitements qui arrivent, notamment par les réseaux sociaux, certains préfèrent attendre. D'autant que si le foie ne montre aucun signe inquiétant (fibrose, cirrhose...), il n'y a pas d'urgence et pas de perte de chance. Une surveillance peut suffire dans un premier temps. Les premières traitements n'étaient pas non plus efficaces sur toutes les familles de virus et ne guérissaient que 70% des patients. Cela explique qu'on comptabilise encore 2500 décès par an.

En quoi consistent les nouveaux traitements ?

La révolution, c'est que 12 semaines de traitement suffisent (contre une année auparavant), les effets secondaires sont minimes et c'est efficace sur les différents types de virus (avant, la guérison était plus difficile en cas de génotype 1). Il s'agit d'antiviraux qui ne ciblent plus le système immunitaire mais le virus lui-même, à différents niveaux, ce qui permet de les associer. Le seul qui ait déjà obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) est le Sofosbuvir. Trois autres ont une Autorisation Temporaire d'Utilisation ATU). Et une nouvelle combinaison, dont les résultats dé-

Qui pourra en bénéficier ?

Les autorisations actuelles sont liées à des critères stricts. Et les prochaines ne devraient pas être différentes : on peut traiter les hépatites C avancées (fibrose, cirrhose) et celles qui ont résisté aux précédents traitements. Les autres personnes infectées devront attendre que les autorités élargissent les indications. Les traitements sont chers (autour de 50 000 euros) mais ils vont en éviter d'autres encore plus chers. L'hépatite C est la principale cause de transplantation du foie en Europe. Si les traitements sont plus simples à prendre, ils nécessitent une surveillance attentive, donc des consultations. Une nouvelle organisation des soins est donc à mettre en place pour répondre à l'objectif visé : guérir 100% des patients d'ici quelques années.

Les traitements peuvent-ils encore progresser ?

Les chercheurs réfléchissent déjà à des traitements encore plus courts et encore plus pratiques. C'est à dire ne nécessitant qu'une seule gélule par jour dans laquelle seraient incorporés les trois antiviraux. On cherche aussi de nouveaux marqueurs pour mieux identifier les personnes qui ont besoin d'un traitement rapidement. Le suivi des personnes guéries permettra ensuite de voir ce qu'elles deviennent. Garderont-elles une sensibilité accrue vis-à-vis du cancer du foie ? Nul ne le sait. En revanche, on constate que le virus n'est plus détectable, et que cela dure. Ce qui est bien le signe de la guérison de la maladie virale. Dépistée et traitée, l'hépatite C pourrait donc théoriquement disparaître...

Un criminel nommé Achiary

PAR AMAR BELKHODJA (*)

« Dans l'enfer de Guelma, l'épouvanter s'amplifie. Au nom de la République, à l'ombre de la bannière tricolore, la terreur s'instaura. Les exécutions collectives commencent au rythme rapide des mitrailleuses en action. Le sang musulman, un sang généreux, versé à flots pour l'honneur de la France et l'affranchissement de l'humanité, continua à couler pour le plus grand profit du plus grand reich colonialiste ». (Abdelkader Saffir - Egalité du 29 septembre 1947).



Comme en Histoire, l'aspect juridique étant exclu, on ne peut évoquer ici la notion du fond et de la forme. La démarche est celle qui nous aide à comprendre les choses et interpréter les événements, mais au-delà de leur compréhension, rien, mais absolument rien n'autorise à justifier le crime, fut-il individuel ou massif. Malheureusement, dans le cas de Séïf, Kherrata et plus particulièrement celui de Guelma, le crime devient licite. Alors il devient collectif. La terre et les fosses communes n'ayant pu engloutir les centaines de cadavres, les militaires vont recourir aux fours à chaux pour faire disparaître rapidement des corps sans vie trop encombrants. Marcel Reggui livre un témoigne émouvant sur cet horrible épisode qui consistait, sur injonction d'Achiary, d'utiliser les fours à chaux pour faire disparaître les corps des suppliciés : « C'est ainsi que 'le four crématoire Lavie' est devenu à jamais célèbre. Chaque matin et chaque soir, on empilait dans ce four à chaux les corps des fusillés.

Pendant dix jours, on brûla sans discontinuer. L'odeur à la ronde était insupportable. Il suffit d'interroger les habitants de l'endroit. Ce fut l'épilogue de la tragédie guelmoise. C'est pour cette raison que nous n'avons jamais pu retrouver les corps de ma sœur et de mon frère cadet. Ils ont partagé le triste sort de leurs compagnons d'infortune. Ma sœur aura donc été la seule femme de Guelma qui ait été assassinée. Puissent toutes les femmes d'Algérie se souvenir d'elle et unir leurs prières aux nôtres pour le repos de cette âme indomptable, symbole de l'Algérie nouvelle » (M. Reggui - pp. 122, 128).

Achiary et ses complices craignaient certainement que des charniers seraient découverts dans les environs immédiats de la ville si toutefois une enquête serait diligentée. Alors commença l'opération d'extrême urgence qui consistait à déterrer les cadavres et les faire incinérer dans les fours à chaux. Une méthode des plus horribles et des plus honteuses, destinée à effacer les preuves accablantes.

« Les cadavres des indigènes exécutés sont déterrés et les débris humains sont transportés par camions de la SIP et des Ponts et chaussée. Le transport est effectué avec l'aide de la gendarmerie de Guelma. Pendant la nuit, les restes de 500 indigènes ont été amenés au lieu-dit « Fontaine chaude » et brûlés dans un four à chaux avec les branches d'olivier par des prisonniers italiens ». (Cité par Jean-Pierre Peyroulou - p.189).

Achiary ne fut pas cet homme angoissé et inquiet du sort de la population française

de Guelma. Il n'a pas agi pour le sauvetage de la communauté française de la menace d'« arabes fanatiques ». Il appela avec haine et empreinte au meurtre de ces algériens dont le seul tort fut le désir de commémorer la fête de la victoire en déployant l'étendard national pour démontrer que les Algériens, eux aussi, se trouvaient sur le front antifasciste et avaient péri pour la liberté des autres, c'est-à-dire celle de leurs propres colonisateurs.

Il fond ni forme adoucissement du rôle néfaste et diabolique joué par André Achiary dans l'assassinat de milliers d'Algériens. Achiary était enclin à faire du mal aux Algériens. Il a bel et bien commis et conduit des assassinats contre l'élite lettrée de Guelma et de son avant-garde nationaliste. Les charniers, par dizaines, par centaines, gardent encore leurs secrets, pour avoir englouti des milliers d'êtres humains, pourchassés, lynchés, terrorisés et humiliés par des sections de miliciens sanguinaires et autres soudards, pillards et détrousseurs de cadavres. Voilà la réalité des faits que nous, Algériens, n'avons pas pris la peine de ressusciter et de reconstituer pour permettre à l'Histoire de compiler les actes d'accusation, accablants et irréfutables.

Sus à l'Arabe : la mort, l'horreur et l'humiliation

Le racisme, apanage du colonialisme, va donner lieu au déclenchement de massacres sans pity, sans répit contre les populations algériennes désarmées. Le colonialisme n'a jamais fonctionné sans racisme. Il n'a jamais œuvré pour le rapprochement des races ni favorisé l'égalité entre les hommes. L'arabe, le vaincu de 1830, sera la victime de ce sentiment malaisin qu'est le racisme, manifesté par la horde conquérante de 1830, par les forces alliées (armée, milice) contre les « émeutiers » de mai 1945 et que nous allons déceler chez les troupes ramenées de France pour mater les insurgés de novembre 1954.

La haine de l'autre, colonisé de surcroît, justifie, en premier chef, et accentue les comportements inhumains, barbares, humiliants. Les populations de Guelmois, citadins et ruraux, vont effectivement subir tous les affronts et tous les abus, autorisés et encouragés par le sous-préfet André Achiary qui, par un tissu de mensonges - une ville soi-disant assiégée et menacée par les insurgés - va instaurer un climat de terreur et applaudir à tous les meurtres collectifs que commettre la milice constituée par ses soins qu'il excite et incite au génocide. La même situation a lieu à Séïf où « De véritables bandes armées se joignent, sans

autorisation, à la milice et en profitent pour piller, voler et se venger. Des pelotons d'exécution sont organisés, des expéditions punitive vident les gourbis de leurs habitants. Des camps d'internement se remplissent par fournées et se vident pour des exécutions sommaires. La nuit toute ombre qui bouche et ne possède pas le mort de passe est abattue. Même à Bordj-Bou-Arreridj, où aucune agitation n'avait été signalée, les milices fusillent tout « suspect ». (Claude Paillard - Le Guépier - cité par Annie Rey-Goldzeiguer - p. 299).

Le meurtre individuel ou collectif est généralisé. On assassine même dans les zones où les algériens n'avaient jamais commis aucun acte d'hostilité ou attaqué ou tué un colon. « Des miliciens sous les ordres d'Achiary et de l'administrateur de la commune mixte de Séïfa, ont fusillé sept musulman à Villars et dont les corps ont été brûlés sur la place du village devant l'église ». (R. Vétillard - p.151).

Cour martiale et camions de la mort

Dès le 9 mai 1945, André Achiary est désormais le seul maître à bord. Toutes les décisions passent par lui. Il installe aussitôt un « comité de vigilance » puis une cour martiale, une sorte de tribunal d'exception composé de miliciens et va décréter la mise à mort de centaines Guelmois. « Cette garde civique composée de personnes non préparées, mal commandées, est à l'origine d'excès désormais connus et le tribunal de guerre qui siège sans désemparer perd tous sens de la mesure. (R. Vétillard - p.465).

Une véritable folie meurtrière s'emparer de ces éléments qui étaient sans limite sadisme et instincts barbares. Jubilation chez André Achiary qui laisse croire qu'il agit pour sauver les Français de Guelma de « ces milliers de fanatiques musulmans » qui encerclent la ville alors que les troubles en zones rurales avaient cessé dès le 13 mai. « Donc par complot arabe, comme le voulaient les Cuttoli, les Rucart et leurs éoules, mais un mouvement spontané de foules venues aux nouvelles et qui, devant un mince, très mince rideau de troupes, se retiraient aux premiers coups de feu. Nous sommes loin, très loin de l'encerclement de Guelma et si cela était vrai, jamais M. Cuttoli, malgré sa verdeur et son haut courage, n'aurait pu, en automobile, s'il vous plaît, rentrer et sortir de la ville ». (M. Reggui - p.84).

Dans les zones rurales, l'armée française a tout l'air de poursuivre la guerre contre le nazisme, une manière de compenser la capitulation juin 1945 et faire

montrer d'un « hérosme à bon marché », expression que nous empruntons au docteur Abdelaïz Khalidi et qu'il a utilisé dans un pamphlet publié au lendemain même des massacres et intitulé : « Le problème algérien devant la conscience démocratique ».

En préambule de ce texte consacré aux crimes odieux perpétrés contre la population algérienne de Guelma, j'ai particulièrement insisté sur la nécessité absolue de dresser les portraits des grands criminels depuis les années de conquête jusqu'à la guerre de libération nationale, en passant par l'évidemment par le martyrologue de mai 1945. Cependant si André Achiary doit figurer en tête du triste tableau, il est utile de consigner sur la liste d'autres noms afin que la postérité connaisse chaque criminel par son nom afin que la progeniture et descendants des assassins eut aussi sachent ce que leurs aieux avaient commis comme forfait abominable. Cette identité et description sommaire des individus, nous les avons puisés de l'émouvant et remarquable témoignage de Marcel Reggui qui, comme Abdelkader Saffir, a enquêté à chaud sur les tragiques événements de Guelma.

Commengons d'emblée par cette sordide et infâme cour martiale, très active dans les mises à mort. Présidée par le sous-préfet de Guelma, le sinistre tribunal était composé de :

- « Marcel Champ, esprit médiocre, araphobe virulent (chef de la milice) ;

- Garrivet, affariste notoire, ex-instituteur, élu maire et conseiller général après les événements par solidarité générale dans le mal, prétendument socialiste ;

- Cheylan Gabriel, secrétaire de l'union locale des syndicats (CGT), fut démissionné par l'union départementale siège que celle-ci apprit son rôle au comité de vigilance ;

- Trazzini, venimeux et sectaire ;

- Isselin, compromis sous Vichy, soucieux de sauver la situation ;

- Jan Alexandre, franc-maçon raciste (architecte géomètre et ancien légionnaire) ;

- Attalî, israélite affariste, avide de prendre la revanche d'août 1934 ;

- Taïr Mohamed, musulman boiteux, haineux, envieux, vil et avili » (Marcel Reggui - p.100).

Ce comité de la mort qui sévira sans répit du 9 au 18 mai, aura à sa disposition dix-sept camions et taxis qui vont transporter les victimes vers les lieux du supplice. « Par groupes de quatre ou cinq, ou davantage, les musulmans ont été conduits à la mort comme des agneaux. On les tuait un peu parfois, afin de pouvoir les enterrer facilement ». (M. Reggui - p.110).

Le MNLA, le HCUA et le MAA signent la «Déclaration d'Alger»

► 3 mouvements du Nord Mali réaffirment leur volonté de consolidation de la dynamique d'apaisement au Mali



Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) ont signé lundi à Alger "la Déclaration d'Alger", à travers laquelle ils ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer à la "consolidation de la dynamique d'apaisement en cours" et de s'engager dans le dialogue inter-malien "inclusif".

Par cette déclaration, les trois mouvements (le MNLA, le HCUA et le MAA) réaffirment leur volonté d'œuvrer, "de bonne foi", à la "consolidation de la dynamique d'apaisement en cours" et de s'engager dans le dialogue inter-malien "inclusif" tant réclamé par

les Maliens eux-mêmes que par la communauté internationale", selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Un dialogue qui vise, selon la même source, à trouver une solution "définitive" à la crise qui connaît les régions Nord du pays à travers "la prise en charge des revendications légitimes de la population locale dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Mali". L'adoption de la "Déclaration d'Alger" s'inscrit dans "l'esprit" des consultations exploratoires engagées par l'Algérie pour réunir les conditions de "succès" du dialogue inter-malien "inclusif". L'Algérie, "encouragée par cette dynamique" entend poursuivre dans le cadre des mécanismes "appropriés" et

de rencontre régulières, son accompagnement aux mouvements du Nord en vue de "parachever", avant le lancement du dialogue inter-malien "inclusif", le processus de rapprochement et d'harmonisation de leurs positions communes de négociations". Alors qu'elle s'apprête à accueillir, dans la même foulée, la 4^e session du Comité bilatéral stratégique algéro-malien sur le nord Mali et la 3^e réunion de concertation de haut niveau sur le processus de dialogue inter-malien, l'Algérie tient à réitérer son engagement "sincère" et "résolu" de demeurer aux côtés du Mali "frère" pour l'aider à trouver une issue "définitive" à la crise qui affecte le Nord du pays, conclut le communiqué.

SA MÉDIATION DANS LA RÉSOLUTION DES CONFLITS DE PLUS EN PLUS SOLICITÉE L'Algérie, un pays exportateur de paix et de stabilité

Walid B.

Grâce à la médiation algérienne, trois mouvements du Nord Mali, signataires de l'accord de cessez-le-feu du 23 mai, ont réaffirmé lundi soir à Alger leur volonté d'œuvrer à la consolidation de la dynamique de paix en cours. Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) ont signé la déclaration d'Alger par laquelle ils ont également réaffirmé leur volonté d'engager dans le dialogue inter-malien inclusif permettant à la crise dans

ce pays de trouver un dénouement heureux après une longue période d'instabilité et d'insécurité qui n'a finalement ramené que désolation et désespoir au peuple malien. Les principaux dirigeants de ces trois mouvements étaient réunis depuis quatre jours à Alger pour des consultations «exploratoires» après l'accord de cessez-le-feu signé le 23 mai avec le gouvernement central de Bamako. Ce dialogue inter-malien vise à trouver une solution définitive à l'instabilité dans le nord du pays par la prise en charge des revendications légitimes de la population locale dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Mali. L'Algérie qui a pesé de tout son

poids pour la résolution de ce conflit, s'impose aujourd'hui comme un acteur incontournable au plan régional et cela a été reconnu par les grandes puissances internationales, dont la dernière en date est celle du ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, qui n'a pas manqué de saluer hautement le rôle de l'Algérie dans la région du Sahel, aussi bien pour le rétablissement de la paix et de la sécurité qu'en matière de lutte contre les groupes terroristes encore actifs dans cette vaste zone désertique. Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, avait souligné, avec force, que l'Algérie reste la «pièce maîtresse» dans la région du Sahel et du Maghreb

central. Rappelant la position constante de l'Algérie qui «découle de sa fidélité à sa propre histoire et de son attachement à la légalité internationale», M. Lamamra a indiqué mais on ne parle pas beaucoup mais nous sommes toujours présents», tout en insistant sur le fait que «notre pays évolue dans un environnement des plus instables dans la planète». L'Algérie, dira-t-il, est un pays «exporteur net de paix et de stabilité. Elle est un acteur-clé dans la stabilité régionale».

Et d'ajouter que l'Algérie traite avec les pays voisins partant de sa volonté d'exporter paix et stabilité et «nous ne pouvons point travailler dans la limite du territoire national sans tenir

compte de la situation qui prévaut au niveau de nos frontières».

Le chef de la diplomatie algérienne a fait état d'une coopération opérationnelle étroite avec les pays voisins, notamment le long des frontières, conformément à la volonté politique visant un renforcement de la coopération sécuritaire et la consécration de la paix et de la stabilité.

Concernant la lutte contre la contrebande, M. Lamamra a souligné la nécessité d'une prise de conscience de la part des habitants des régions frontalières qui doivent savoir que le soutien à la coopération économique dans un cadre légal réglementé leur sera plus bénéfique.

W.B.

L'Algérie sur tous les fronts pour dénouer la crise malienne

L'Algérie s'est attelée, depuis l'éclatement du conflit au Mali, à déployer tous les efforts pour réunir les conditions nécessaires à un dialogue inclusif entre les différents mouvements du Nord et le gouvernement central à Bamako, en vue de rétablir la paix et la sécurité dans ce pays.

Le président malien, Ibrahim Boubacar Keita, avait demandé, lors de sa visite à Alger, en janvier dernier, au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, l'aide de l'Algérie pour un dénouement heureux de la crise malienne.

Il avait affirmé, en mai, en recevant le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, alors en tournée dans la région, que les liens unissant l'Algérie et le Mali «sont tellement profonds qu'aucune conjoncture ne pourraient les remettre en cause», soulignant que l'Algérie avait «le souci permanent de refondre le tissu d'un Mali déchiré et lardé».

Aussi, au terme de la tenue de la 2^e session du Comité bilatéral stratégique algéro-malien en avril dernier à Alger, le Mali avait exprimé son «attachement» au rôle de l'Algérie dans le lancement et la réussite d'un dialogue inter-malien inclusif dans les «meilleures conditions».

L'Algérie a «toujours répondu favorablement» à l'appel du Mali durant ses périodes de crise, avait souligné le ministre malien des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop.

De son côté, le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, avait, maintes fois, souligné la nécessité de privilégier la voie du dialogue inter-malien pour un règlement définitif de ce conflit et permettre à ce pays de renouer avec la dynamique de reconstruction et de consolidation du processus démocratique.

Conscient des enjeux de cette crise et de ses répercussions sur toute la région du Sahel, M. Lamamra avait soutenu qu'il fallait ouvrir de «nouveaux horizons» et de «nouvelles perspectives» pour des lendemains «quantitativement meilleurs» dans toutes les sphères maliennes, soulignant la qualité «excellente» des relations bilatérales entre l'Algérie et le Mali.

Il avait indiqué également que le Mali était dans une période «particulièrement importante» de son histoire, soulignant qu'avec le concours des pays voisins et des pays africains, ce pays parviendra «inexorablement à transcrire une conjoncture extrêmement difficile».

«Nous devons travailler main dans la main, avec persévérance, afin de réunir les conditions d'un dialogue inter-malien inclusif le plus tôt possible», avait soutenu le chef de la diplomatie algérienne.

Les efforts de l'Algérie dans la résolution de la crise malienne ont été hautement salués par le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, qui n'a pas manqué de rendre hommage à l'Algérie pour son «rôle pacificateur» dans la région. La crise malienne avait éclaté en 2012 lorsque des groupes armés ont occupé le nord du pays et restent très actifs, en dépit de l'intervention militaire lancée en janvier 2013 sous l'égide de la France. Ces groupes sont exclus des négociations de paix qui concernent essentiellement les mouvements touareg.

APS

INTER - MALIEN

L'Algérie au chevet de son voisinage

Saïd Abjaoui

Trois mouvements du nord du Mali représentant l'Azawad viennent de signer la «déclaration d'Alger». L'Algérie, sollicitée par toutes les «parties» a accepté de leur offrir sa médiation. On sait que pour l'Algérie trois critères doivent être immuables. L'intégrité du territoire malien, l'unité nationale malienne, la souveraineté malienne.

L'Algérie est convaincue que la paix à l'intérieur de chaque région dépend de celle des pays la composant d'autant qu'il est devenu une conviction mondiale partagée selon laquelle la sécurité est indivisible. En tout cas, l'Algérie n'est pas étrangère à cette prise de conscience du fait même qu'elle est le pays qui a largement contribué à l'enracinement de l'idée selon laquelle le terrorisme est transfrontière comme le sont également les insécurités et les instabilités.

L'Algérie bien sûr, en accord avec ce qu'elle défend, donne un contenu concret à ses propres convictions maintenant partagées pour élargir le champ des partenaires qui la rejoignent pour coopérer à l'éradication des causes génératrices du terrorisme. Il s'agit autant de neutraliser les acteurs de la violence que d'en faire autant avec ceux qui diffusent certaines idées destinées à élargir la base de leur recrutement.

Il est connu que l'Algérie est convaincue que le dialogue entre belligérants peut aboutir à la paix, une paix durable, une paix même définitive si les interlocuteurs sont disponibles pour s'entendre et pour se réconcilier. La réconciliation mène fatidiquement vers le choix des urnes pour en consensualiser les règles qui définissent la méthode d'accès au pouvoir, aux fonctions électives.

Par contre, l'option pour la violence intègre fatalement des puissances étrangères et tout le monde sait bien ce que cela signifie pour leur avenir, pour l'avenir

de leurs enfants, c'est-à-dire ce que serait la destinée de leur pays.

Y a-t-il des franges de populations qui accepteraient de constituer des cibles dites collatérales, c'est-à-dire qui en appelleraient elles-mêmes à des ingérences militaires étrangères, sur leur propre territoire et qui permettraient à celles-ci de gérer la destinée de leur propre pays ?

L'Algérie, il faut bien le dire, a mal à son voisinage immédiat. Elle a mal en ce qui se passe dans le nord du Mali. Pas seulement au Mali. Cela fait longtemps qu'il y a des problèmes dans le nord du Mali. Des ethnies dans le nord du Mali sont en confrontation perpétuelle. Elles le sont entre elles et elles le sont avec les autorités centrales du Mali.

Dans cette pleine instabilité, le terrorisme s'est frayé un chemin. Celui-ci prospère largement depuis l'affondrement de la Libye et la dissémination des armes en quantité et en qualité pour armer le terrorisme qui profite des vastes étendues dans la région sahélienne et sur le territoire de la Libye elle-même. L'Algérie a toujours été sollicitée pour jouer la médiation entre les mouvements au nord du Mali et entre le Nord et les autorités centrales. C'est ce qu'elle vient de faire en recevant à Alger trois mouvements politiques armés qui représentent l'Azawad, soit le MNLA, le HCUA, et le MAA. Ces mouvements ont «signé la déclaration d'Alger». Ils ont décidé ainsi d'œuvrer à la «consolidation» de la dynamique d'apaisement.

L'Algérie sait que la sécurité intérieure de chaque pays dépend de variables de l'équation de la situation de stabilité et de sécurité de la région.

Elle pense également à la Syrie et cela fait mal au cœur de savoir qu'un pays jusque-là très stable soit en ébullition. Une ébullition dangereuse qui peut amerer son implosion.

S.A.

L'Algérie se félicite de la signature de la «Déclaration d'Alger»

L'Algérie s'est félicitée lundi de la signature à Alger de la «Déclaration d'Alger» par les représentants de trois mouvements du Nord Mali, signataires de l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014, à travers laquelle ils ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer à la «consolidation de la dynamique d'apaisement en cours» et de s'engager dans le dialogue inter-malien «inclusif». Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) ont signé «la Déclaration d'Alger», à travers laquelle ils ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer à la «consolidation de la dynamique d'apaisement en cours» et de s'engager dans le dialogue inter-malien «inclusif». Par cette Déclaration, les trois mouvements (le MNLA, le HCUA et le MAA) réaffirment leur volonté d'œuvrer, «de bonne foi», à la «consolidation de la dynamique d'apaisement en cours» et de s'engager dans le dialogue inter-malien «inclusif» tant réclamé par les maliens eux-mêmes que par la communauté internationale», selon un communiqué.

Les consultations menées en Algérie concues pour la préparation des négociations avec le gouvernement malien

Les consultations menées en Algérie ont été orientées vers la conception des étapes allant dans le sens des préparations des négociations avec le gouvernement malien, a indiqué lundi à Alger, le secrétaire général du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), Bilal Agh Cherif. «Les consultations que nous avons menées en Algérie ont été orientées vers la conception des étapes allant dans le sens des préparations des négociations avec le gouvernement malien», a indiqué M. Agh Cherif, dans une déclaration à la presse, au terme de la signature de la «Déclaration d'Alger» par trois mouvements maliens. Le MNLA, le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) ont signé lundi à Alger «la Déclaration d'Alger», à travers laquelle ils ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer à la «consolidation de la dynamique d'apaisement en cours» et de s'engager dans le dialogue inter-malien «inclusif». Il a exprimé son espoir que le contenu de la «Déclaration d'Alger» soit une plateforme «très solide» permettant de mettre fin notamment aux «souffrances» et aux «peines» de la population du Nord Mali. Il a ajouté qu'il plaçait «beaucoup» d'espoir dans les futures rencontres qui se dérouleront en Algérie, car pouvant constituer un délicieux servant à résoudre la crise au Nord Mali, soulignant que la résolution de la crise dans cette région aboutirait à l'installation de la paix et de la stabilité au Sahel. «La résolution de la crise au Nord Mali est une des étapes pour le règlement de la question de l'instabilité et des questions sécuritaires dans la région du Sahel», a-t-il soutenu. «Notre but est de faciliter l'opération de la paix au Nord Mali et au Mali en général pour que la population malienne puisse vivre dans un climat de paix, garantissant les libertés et la stabilité et favorisant le développement», a-t-il souligné. M. Agh Cherif a salué, par ailleurs, le rôle de l'Algérie, notamment les efforts du président de la République, Abdelaziz Bouteflika dans la résolution de la crise malienne.

APS

ONU - NIGÉRIA

Saïd Djinnit poursuit ses consultations au Nigeria pour la libération des lycéennes kidnappées

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit, a poursuivi lundi ses consultations au Nigeria dans le but de la libération des lycéennes enlevées par le groupe Boko Haram et pour d'autres questions qui y sont liées.

A l'issue de sa deuxième visite au Nigeria en qualité de Haut Représentant de l'ONU pour ce pays, le diplomate algérien a exhorté les parties prenantes à serrer les rangs pour œuvrer à la libération de plus de 200 lycéennes enlevées en avril dernier par Boko Haram.

M. Djinnit a poursuivi ses consultations avec les autorités gouvernementales, des personnalités importantes du Nigeria, y compris des anciens chefs d'Etat, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, a indiqué le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA).

Le Représentant spécial a également présidé à la finalisation, avec l'Equipe-Pays des Nations unies, du Paquet d'appui intégré que les Nations unies ont élaboré en complément des efforts du Nigeria pour assurer la libération des lycéennes enlevées à Chibok et répondre aux autres questions qui y sont liées.

L'Equipe-Pays des Nations unies travaillera en étroite collaboration avec les autorités du Nigeria ainsi qu'avec les communautés affectées en vue de mettre en œuvre le Paquet d'appui intégré.

Au cours de toutes ses rencontres avec les parties prenantes nationales, le Représentant spécial a souligné le

rôle-pivot que le Nigeria a joué en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans la région et a réaffirmé le soutien des Nations unies à la stabilité de ce pays et à la consolidation de ses acquis démocratiques.

Face à la menace terroriste et à l'insécurité causée par les activités de Boko Haram, le Représentant spécial a appelé toutes les parties prenantes nationales à serrer les rangs pour agir ensemble en vue de relever ce défi, a souligné le Bureau des Nations unies.

M. Djinnit a renouvelé l'engagement des Nations unies à soutenir les efforts continus du gouvernement nigérian, avec l'assistance de ses partenaires, en vue de parvenir rapidement à une issue heureuse pour toutes les lycéennes enlevées.

Au cours de ses consultations avec les partenaires régionaux et internationaux, M. Djinnit a souligné l'importance de la coordination des efforts engagés par les Etats de la région avec l'appui des partenaires internationaux pour répondre à tous les aspects de la menace sécuritaire dans la zone du Lac Tchad.

A rappeler que le Comité des sanctions contre Al-Qaida du Conseil de sécurité des Nations unies avait approuvé, en mai dernier, l'ajout du groupe terroriste Boko Haram, qui sévit au Nigeria, à sa liste de personnes et entités faisant l'objet de sanctions financières ciblées et d'un embargo sur les armes.

Boko Haram est responsable d'une série d'attaques meurtrières dans le nord du Nigeria et de l'enlèvement de plus de 200 lycéennes à Chibok, dans l'Etat de Borno.

Au moins vingt jeunes femmes enlevées dans le nord-est du pays

Au moins vingt jeunes femmes ont été enlevées par des membres présumés du groupe armé Boko Haram près de Chibok, dans l'Etat de Borno, dans le nord-est du Nigeria, où plus de 200 lycéennes ont également été capturées, ont indiqué hier des sources locales.

«Tous les hommes étaient partis dans les champs pour faire paître leurs troupeaux quand les ravisseurs sont arrivés», a-t-il ajouté. Les informations varient sur le nombre de femmes enlevées dans ce campement de nomades peuls. Un responsable local de l'Association d'éleveurs (peuls) de troupeaux Miyetti Allah du Nigeria (Macban) a déclaré que 40 jeunes mères avaient été viées et emportées dans des véhicules vers une destination inconnue. Selon lui, des enlèvements similaires pour des rançons ont déjà eu lieu dans cette région mais les habitants ont trop peur d'en parler «par crainte de représailles».

PROGRAMME DU JOUR

TF1

06:00 Série TV : Gaspard et Lisa
 06:10 Jeunesse : Franklin
 06:25 Jeunesse : La famille Cro
 06:30 Jeunesse : TFou
 08:10 Culture Infos : Téléshopping samedi
 10:10 Série TV : Au nom de la vérité
 10:35 Série TV : Au nom de la vérité
 11:05 Série TV : Au nom de la vérité
 11:30 Série TV : Au nom de la vérité
 12:00 Divertissement : Les douze coups de midi
 12:45 Culture Infos : Météo
 12:48 Culture Infos : Trafic info
 12:50 Sport : L'affiche du jour
 13:00 Culture Infos : Journal
 13:20 Culture Infos : Reportages
 15:15 Série TV : Ghost Whisperer
 16:10 Série TV : Ghost Whisperer
 17:05 Culture Infos : Tous ensemble
 18:00 Culture Infos : 50mn Inside
 19:50 Culture Infos : Là où je t'emmène-rai
 19:55 Culture Infos : Météo
 20:00 Culture Infos : Journal
 20:30 : Du côté de chez vous
 20:35 Autre : Tirage du Loto
 20:37 Culture Infos : Météo
 20:40 Série TV : Nos chers voisins
 20:55 Divertissement : Les enfants de la télé
 23:25 Divertissement : Spéciale bêtisier

2

06:15 Jeunesse : La guerre des Stevens
 06:35 Jeunesse : La guerre des Stevens
 06:55 Culture Infos : Journal
 07:00 Culture Infos : Télématin
 10:00 Culture Infos : Thé ou café
 10:50 Divertissement : Motus
 11:25 Divertissement : Les Z'amours
 11:55 Divertissement : Tout le monde veut prendre sa place
 12:40 Culture Infos : Point route
 12:50 Culture Infos : Ma maison s'agrandit
 12:56 Culture Infos : Météo 2
 13:00 Culture Infos : Journal
 13:20 Culture Infos : 13h15, le samedi...
 13:50 Culture Infos : Roland-Garros et moi
 13:55 Culture Infos : Météo 2
 13:57 Culture Infos : Consomag
 14:00 Culture Infos : Envoyé spécial : la suite
 14:45 Sport : Tennis
 17:10 Divertissement : Aïcha
 18:55 Divertissement : Mot de passe
 19:25 Divertissement : Mot de passe
 19:55 Culture Infos : Météo 2
 20:00 Culture Infos : Journal
 20:40 Sport : Image du jour : Roland-Garros
 20:41 Culture Infos : Météo 2
 20:45 Divertissement : Le plus grand cabaret du monde
 23:10 Sport : Les 24 heures du Mans
 23:20 Divertissement : On n'est pas couché

3

06:00 Culture Infos : EuroNews
 06:35 Jeunesse : Ludo
 06:36 Jeunesse : Une minute au musée
 06:37 Jeunesse : Une minute au musée
 06:40 Série TV : Les Podcasts
 06:50 Série TV : Les Podcasts
 07:02 Série TV : Jamie a des tentacules
 07:13 Série TV : Jamie a des tentacules
 07:29 Série TV : Nos voisins les Marsupilamis
 07:56 Série TV : Nos voisins les Marsupilamis
 08:23 Jeunesse : Quoi de neuf, Scooby-Doo ?
 08:46 Jeunesse : Quoi de neuf, Scooby-Doo ?
 09:10 Jeunesse : Garfield & Cie
 09:22 Jeunesse : Garfield & Cie
 09:38 Jeunesse : Garfield & Cie
 09:51 Jeunesse : Garfield & Cie
 10:03 Jeunesse : Les lapins crétins : invasion
 10:14 Jeunesse : Foot 2 rue extrême

10:36 Jeunesse : C'est bon !
 10:50 Jeunesse : C'est pas sorcier
 11:15 Culture Infos : Consomag
 11:25 Culture Infos : Météo
 11:30 Culture Infos : La voix est libre
 12:00 Culture Infos : 12/13 : Journal régional
 12:25 Culture Infos : 12/13 : Journal national
 12:50 Culture Infos : 30 millions d'amis
 13:25 Divertissement : Les grands du rire
 15:00 Sport : En course sur France 3
 15:25 Culture Infos : Samedi avec vous
 16:45 Culture Infos : Expression directe
 16:50 Divertissement : Un livre toujours
 17:00 Culture Infos : Les carnets de Julie
 17:55 Divertissement : Questions pour un champion
 18:30 Culture Infos : Avenue de l'Europe
 18:50 Culture Infos : Ma maison s'agrandit
 19:00 Culture Infos : 19/20 : Journal régional
 19:30 Culture Infos : 19/20 : Journal national
 19:58 Culture Infos : Météo
 20:00 Sport : Tout le sport
 20:05 Sport : Le journal de Roland-Garros
 20:15 Série TV : Zorro
 20:45 Divertissement : La clef des champs
 22:15 Culture Infos : Frères d'armes
 22:20 Culture Infos : Météo
 22:25 Culture Infos : Soir 3
 22:45 Divertissement : Inspecteur Barnaby

CANAL+

06:15 Série TV : The Office
 06:40 Divertissement : La caméra planquée de François Damiens
 06:55 Divertissement : Les Guignols de l'info
 07:05 Divertissement : Zapping
 07:10 Divertissement : Le petit journal
 07:40 Série TV : Vikings
 08:30 Série TV : Vikings
 09:20 Sport : Plateau sport
 09:35 Sport : Nouvelle-Zélande / Angleterre
 11:25 Sport : Plateau sport
 11:55 Sport : Plateau sport
 12:05 Sport : Australie / France
 14:00 Sport : Plateau sport
 14:15 Cinéma : Fast & Furious 6
 16:20 Cinéma : Voisins du troisième type
 18:00 Divertissement : Zapping
 18:05 Culture Infos : Caprices de riches
 19:00 Culture Infos : Le JT
 19:10 Culture Infos : Salut les Terriens !
 20:25 Divertissement : Made in Groland
 20:53 Divertissement : A propos du film
 20:55 Cinéma : Piégée
 22:25 Cinéma : L'homme aux poings de fer

M

06:00 Divertissement : M6 Music
 06:10 Jeunesse : Tony & Alberto
 06:20 Jeunesse : Tony & Alberto
 06:30 Jeunesse : Tony & Alberto
 06:35 Série TV : Le Petit Spirou
 06:40 Série TV : Le Petit Spirou
 06:45 Série TV : Le Petit Spirou
 07:10 Série TV : Baskup
 07:15 Jeunesse : Les aventures de Tintin
 07:45 Jeunesse : Kid & toi
 07:50 Culture Infos : M6 boutique
 10:15 Divertissement : Cinéfix
 10:25 Culture Infos : Norbert et Jean : le défi
 11:35 Culture Infos : Norbert et Jean : le défi
 12:40 Culture Infos : Météo
 12:45 Culture Infos : Le 12.45
 13:05 Culture Infos : 13h grand format
 14:00 Divertissement : Cauchemar à l'hôtel
 16:30 Divertissement : Cauchemar en cuisine
 18:35 Culture Infos : Un trésor dans votre maison
 19:40 Culture Infos : Météo
 19:45 Culture Infos : Le 19.45
 20:05 Série TV : Scènes de ménages
 20:50 Série TV : Hawaii 5-0
 21:40 Série TV : Hawaii 5-0
 22:30 Série TV : Hawaii 5-0
 23:20 Série TV : Hawaii 5-0

La sélection

TF1

19h55

Grey's Anatomy

**Résumé**

Plusieurs collègues tendent la main au docteur Bailey mais celle-ci refuse leur aide. Meredith, Shane et Richard prennent en charge l'assistante d'un magicien, coupée en deux par l'illusionniste au cours d'un de ses tours et admise aux urgences dans un état critique. Dans le même temps, un nouveau médecin se présente au Grey Sloan Hospital. Il s'agit du docteur Lauren Boswell, spécialiste en chirurgie crânio-faciale, appelée à la rescousse pour aider un bébé souffrant d'une malformation du cerveau. La nouvelle arrivante se montre intéressée par Arizona, tandis qu'entre Alex et Jo, le torchon brûle toujours...

2

19h45

Ligne de mire

Résumé

Claire, jeune infirmière enceinte de huit mois, tient dans sa ligne de mire Aline, témoin central dans un procès aux enjeux colossaux. 48 heures plus tard, David, son compagnon, est monté dans un taxi, se retrouvant malgré lui en possession d'une mallette remplie d'argent qui ne lui était de toute évidence pas destinée. Le couple, très endetté, se retrouve face à un dilemme de taille. Que faire de cette somme qui pourrait leur sauver la mise autant que leur coûter la vie ? Qui rendre l'argent ? Pendant ce temps, un tueur à gages est à leurs trousses. Le compte à rebours est lancé...

**3**

19h14

L'ombre d'un doute

**Résumé**

De Chinon à Amboise, en passant par Chambord, Blois, Chenonceau, Franck Ferrand propose de découvrir l'histoire des châteaux de la Loire, notamment à la Renaissance. À cette époque, les femmes ont fréquemment tenu les premiers rôles, faisant de ces lieux somptueux le théâtre de leurs ambitions. Qu'il s'agisse de la duchesse Anne de Bretagne à Langeais, de Louise de Savoie, mère de François Ier, au Clos Lucé, de Catherine de Médicis à Blois, et de Diane de Poitiers à Chenonceau, l'émission révèle comment ces dames du Val de Loire ont marqué de leur empreinte l'histoire de France.

CANAL+

19h55

Arnaque à la carte

Résumé

Sandy Bigelow Patterson, qui mène une vie rangée à Denver, découvre sur son compte bancaire de curieuses activités. Déjeuners excentriques, sorties huppées et vêtements de haute-couture. Le quadra apprend alors que c'est une certaine Diana qui dépense ses dollars à l'autre bout des Etats-Unis, dans la banlieue de Miami. S'il veut récupérer son argent, Sandy n'a pas d'autre choix que d'aller chercher lui-même la fraudeuse et la ramener à Denver. Mais Diana, une femme complètement déjantée, ne compte pas lui faciliter la tâche. Elle lui promet un voyage mouvementé. Sandy n'est pas au bout de ses surprises en étant aux côtés de Diana...

**M**

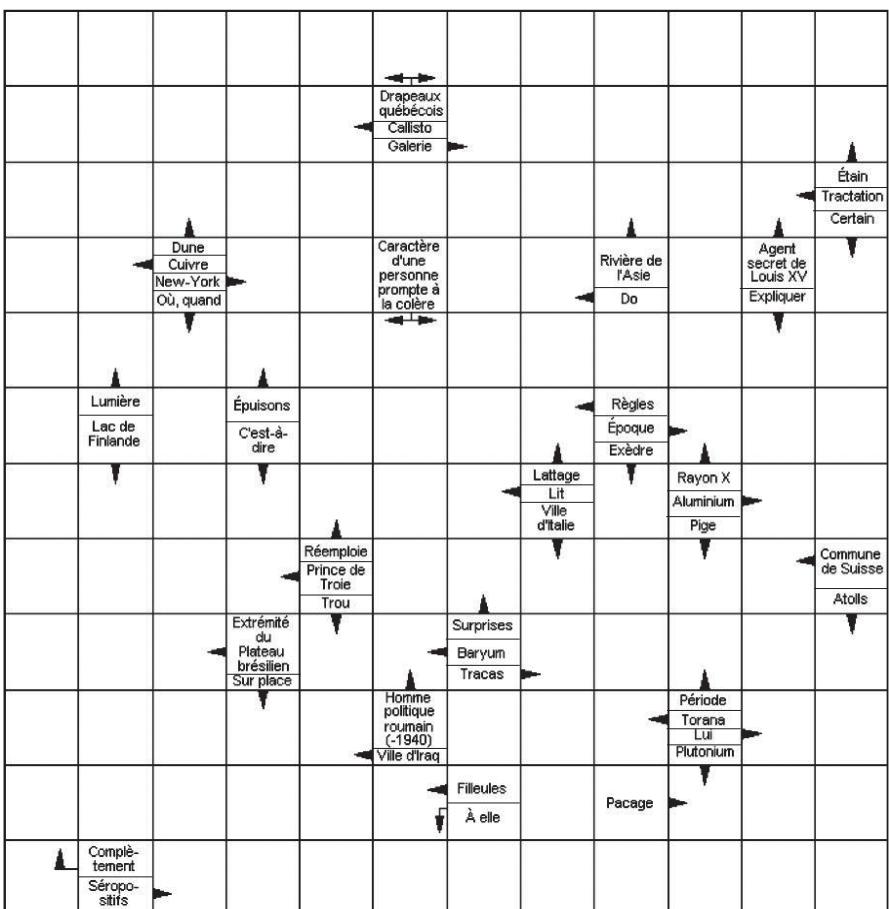
19h50

Pékin express : à la découverte des mondes inconnus

**Résumé**

Les candidats sont prêts pour affronter les épreuves de demi-finale au Sri Lanka. Trois équipes sont en lice pour déclencher leur qualification pour la grande finale. Pendant deux jours, les binômes parcourront les plus beaux sites du pays tout en multipliant les épreuves et les missions. La course commence par un safari en 4x4 dans le parc naturel d'Udalawé, véritable sanctuaire d'éléphants. Les participants se lancent ensuite dans l'ascension de l'Adam's Peak où ils devront gravir plus de 5 200 marches. Ce mont sacré accueille chaque année des centaines de milliers de pèlerins. Les candidats enchaînent avec une épreuve dans les plantations de thé. Quelles équipes vont accéder à la grande finale de la 10e édition de Pékin Express ?

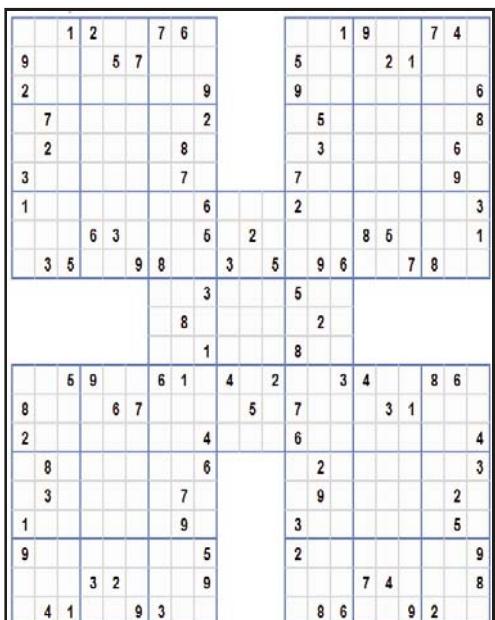
Mots fléchés n°624



Samouraï-Sudoku n°624

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°624

Horizontalement:

- Art d'incrustier au maroquin des filets décoratifs d'or sur une surface métallique ciselée
- Spumescient - Habitants
- Tumeurs graisseuses bénignes - Nielsbohrium
- Interjection - Fleuve de l'antique Sogdiane
- Proposition - Vol
- Fillet - Candela
- Partie inférieure du système jurassique - Prénom

Verticalement:

- Femme de lettres française
- Laborieux - Pronom personnel - Ville des Pays-Bas
- Changement - Légèrement froide
- Câbles - Licol
- Terme de tennis - Conjonction - Fer - Thulium
- Pronom relatif - Officier de bouche, à la cour des
- rois de France
- Site archéologique du Mexique - Connait
- Assiduité
- Chiquenaudes données sur le nez - Envers
- Américium - Radio-Canada - Attachées
- Actions aimables
- Ville d'Allemagne - Epoque - Dieu solaire

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

7 erreurs



Proverbes

On ne doit pas laisser son travail à la dernière minute.

Proverbe algérien

Travaille, et tu deviendras fort ; assieds-toi, et tu sentiras mauvais.

Proverbe berbère

Toutes choses sont difficiles avant que d'être faciles.

proverbe arabe

La nuit, tous les chats sont gris

Proverbe français

C'est arrivé un 11 Juin

1430 : bataille d'Anthon.

1913 : droit de vote accordé aux femmes en Norvège.

1924 : démission du Président de la République française Alexandre Millerand.

1955 : 80 spectateurs trouvent la mort lors des 24 Heures du Mans 1955.

1963 : le bonze vietnamien Thích Quảng Đức s'immole par le feu à Saïgon.

2012 : Bujar Nishani est élu président de la République d'Albanie.

Célébrations :

- Argentine : Día del Vecino, Fête des voisins.

- Canada : Nouvelle-Écosse : Souvenir des mineurs de William Davis (en), en mémoire des mineurs victimes de leur travail.

- États-Unis : Hawaï : Fête de Kamehameha (en), en l'honneur de Kamehameha Ier qui établit progressivement le premier royaume unifié de Hawaï de 1795 à 1810.

CYCLISME

Les championnats d'Algérie juniors et élite filles et garçons du 18 au 21 juin à Mascara

Le championnat d'Algérie de cyclisme sur route juniors et élite filles et garçons aura lieu du 18 au 21 juin en cours à Mascara, a-t-on appris lundi auprès de la ligue organisatrice.



Cette compétition de quatre jours, organisée par la ligue de wilaya de Mascara en collaboration avec la Fédération algérienne de cyclisme, verra la participation de plus 150 coureurs filles et garçons de différents clubs cyclistes des ligues wilayas du pays dans les catégories U18, U23 et élite garçons et U16, U18, et élite chez les filles.

Les épreuves de ce championnat comportent des courses en ligne et le contre la montre en in-

dividual et par équipes. La première journée prévoit le déroulement des courses contre la montre individuel sur des distances de 21,1 kilomètres, pour juniors et séniors dames et 31,1 km pour juniors garçons et 42,2 km séniors et élite garçons qui ont lieu dans la commune de Tizi. En marge de ce championnat national, un séminaire national sur le cyclisme, où d'anciens cyclistes de la wilaya de Mascara seront honorés, aura lieu le 19

juin. La 3^e journée sera réservée aux courses en ligne sur un circuit fermé de 5,61 km au centre-ville de Mascara, que les juniors et séniors dames boucleront en 8 tours, les U16 en quatre, les garçons juniors (20) et les séniors en 23 tours.

Ce rendez-vous national de la petite reine sera clôturé par une course contre la montre par équipes garçons sur une distance 42,2 km pour les juniors et 63,3 km pour les séniors.

MONDIAL-2014 DE GOAL-BALL L'Algérie remporte le tournoi de Suprasl



L'équipe algérienne de goal-ball a remporté le tournoi international de Suprasl en Pologne, qui s'inscrit dans le cadre de sa préparation au Championnat du monde prévu du 26 juin au 7 juillet 2014 à Espoo en Finlande.

À Suprasl, les protégés de l'entraîneur national Mohamed Bettahar et son assistant Saad Boutriba ont pris la première place, avec un total de 15 points, devant la Turquie et la Belgique (10 pts).

Pour s'adjuger le trophée du tournoi, les coéquipiers du capitaine Mohamed Mokrane ont battu, respectivement la Turquie (6-5), la Pologne (11-0), la Suède (9-0), la

Hongrie (10-0) et la Belgique (12-0).

Le tournoi de Suprasl est le dernier au programme de l'équipe algérienne qui poursuivra, néanmoins, sa préparation en Pologne, avant de rallier la ville d'Espoo en Finlande, quelques jours avant le début du championnat du Monde. « Notre préparation au mondial a été très bonne. Durant l'année 2014,

nous avons joué un total de 27 matchs, répartis sur les tournois de Finlande, Lituanie, Belgique et Pologne, avec un parcours honorable (19 succès, 3 nuls et 5 défaites (4 contre la Lituanie et un devant la Finlande). Je suis plus que satisfait de la préparation de l'équipe en général», a déclaré l'entraîneur national.

L'équipe nationale est

composée, pour l'instant, de cinq joueurs: Mohamed Mokrane (capitaine), Larbi Abdellahim, Godmane Imed Eddine, Boutaleb Ishak et Samir Belhouchet, en attendant l'arrivée du joueur Bentria Firas, une fois son problème administratif réglé.

« Durant les jours qui nous restent avant le Mondial, les joueurs vont bénéficier d'un petit repos, avant de reprendre le travail qui sera axé sur l'aspect technico-tactique, afin de corriger les lacunes. Le groupe est prêt pour le rendez-vous et les joueurs sont conscients de son importance», a ajouté le coach.

FOOTBALL

FOOTBALL/COUPE D'ALGÉRIE INTER-QUARTIERS Aïn Témouchent et Tlemcen en finale de la phase zonale 3

Les équipes de Tlemcen et de Aïn Témouchent se sont qualifiées pour la finale de la phase zonale 3 de la coupe d'Algérie inter quartiers de football qui se dispute depuis hier mardi, à l'OPOW Oucif-Omar dit Sikki.

Les deux équipes se sont imposées, lundi, en demi-finale face respectivement à Sidi Bel-Abbès sur le score de deux buts à zéro (2-0) et Tiarét (1-0).

Le vainqueur de la finale sera qualifié à la phase nationale prévue le 5 juillet à Alger.

Ces quatre équipes ont terminé aux premières places de leurs groupes respectifs à l'issue de la phase éliminatoire abritée par Beni Saf et El Amria, rappelle-t-on. Les représentants de Mascara et Oran ont été éliminées.

Plus moins de six équipes de quartiers représentants six wilayas de l'Ouest ont pris part à cet événement initié par le ministère des Sports. La zone 3 a regroupé les quartiers qualifiés des wilayas de Tlemcen, Aïn Témouchent, Oran, Mascara, Sidi Bel-Abbès et Tiarét.

Cette manifestation sportive, s'adressant aux non licenciés âgés entre 17 et 25 ans, vise non seulement à créer une animation saine au niveau des quartiers, mais également, à détecter des jeunes talents dans cette discipline.

MOBILIS-LIGUE 1

L'entraîneur Alain Michel prolonge d'une année son contrat avec la JS Saoura

L'entraîneur français, Alain Michel, a prolongé d'une année son contrat avec la JS Saoura, a appris l'APS hier auprès de Mohamed Djebbar, le président du club de Mobilis-Ligue 1 algérienne de football.

La signature du nouveau contrat s'est faite lundi soir quelques heures après l'arrivée de Michel à Béchar, a ajouté la même source, indiquant qu'aucun changement ne sera opéré au niveau de la composante du staff technique de son équipe.

Michel, ancien entraîneur du MC Alger et de la JSM Béjaïa, avait pris les commandes techniques de la formation du sud-ouest algérien en janvier dernier.

Il a réussi à éviter la relégation à son club qui a terminé le championnat au milieu du tableau. Le président de la JSS a expliqué que sa direction était «satisfait» du travail réalisé par le technicien français depuis qu'il a rejoint les rangs de son équipe, d'où la décision du conseil d'administration de lui renouveler sa confiance. Le coach, qui devrait rentrer dans les prochaines heures chez lui en France, n'a pas encore établi son programme de préparation en vue de l'exercice à venir, «mais cela ne saurait tarder», a assuré le même responsable, informant qu'un stage à l'étranger sera au menu de son équipe au cours de l'intersaison. Côté recrutement, la JSS s'est offert jusqu'à deux nouveaux joueurs, à savoir, El Amali de l'USM El Harrach et Tiouili du WA Tlemcen, a informé Djebbar, qui a promis de passer à «la vitesse supérieure» dans ce registre dès la semaine prochaine. Des contacts avancés sont engagés avec d'autres joueurs qui «devraient se concrétiser bientôt», selon ses dires.

S	o	l	u	t	i	o	n																																																																																																																																																																																													
Sudoku n°624																																																																																																																																																																																																				
<table border="1"> <tr><td>5</td><td>9</td><td>7</td><td>8</td><td>3</td><td>6</td><td>1</td><td>4</td><td>2</td></tr> <tr><td>8</td><td>6</td><td>1</td><td>4</td><td>2</td><td>9</td><td>7</td><td>5</td><td>3</td></tr> <tr><td>2</td><td>4</td><td>3</td><td>5</td><td>1</td><td>7</td><td>9</td><td>6</td><td>8</td></tr> <tr><td>1</td><td>7</td><td>2</td><td>6</td><td>9</td><td>3</td><td>4</td><td>8</td><td>5</td></tr> <tr><td>3</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>4</td><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>1</td></tr> <tr><td>9</td><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>5</td><td>2</td><td>3</td><td>7</td><td>6</td></tr> <tr><td>6</td><td>1</td><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>5</td><td>8</td><td>3</td><td>4</td></tr> <tr><td>7</td><td>2</td><td>8</td><td>3</td><td>6</td><td>4</td><td>5</td><td>1</td><td>9</td></tr> <tr><td>4</td><td>3</td><td>5</td><td>9</td><td>8</td><td>1</td><td>6</td><td>2</td><td>7</td></tr> </table>			5	9	7	8	3	6	1	4	2	8	6	1	4	2	9	7	5	3	2	4	3	5	1	7	9	6	8	1	7	2	6	9	3	4	8	5	3	5	6	7	4	8	2	9	1	9	8	4	1	5	2	3	7	6	6	1	9	2	7	5	8	3	4	7	2	8	3	6	4	5	1	9	4	3	5	9	8	1	6	2	7	<table border="1"> <tr><td>7</td><td>8</td><td>2</td><td>1</td><td>6</td><td>3</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>4</td><td>1</td><td>5</td><td>8</td><td>9</td><td>3</td><td>7</td><td>2</td></tr> <tr><td>9</td><td>5</td><td>3</td><td>2</td><td>4</td><td>7</td><td>6</td><td>8</td><td>1</td></tr> <tr><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>6</td><td>7</td><td>4</td><td>1</td><td>3</td><td>9</td></tr> <tr><td>4</td><td>3</td><td>6</td><td>9</td><td>2</td><td>1</td><td>7</td><td>5</td><td>8</td></tr> <tr><td>1</td><td>7</td><td>9</td><td>3</td><td>5</td><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>6</td></tr> <tr><td>2</td><td>9</td><td>6</td><td>5</td><td>7</td><td>3</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td></tr> <tr><td>8</td><td>7</td><td>1</td><td>4</td><td>9</td><td>6</td><td>2</td><td>5</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>6</td><td>3</td><td>2</td><td>8</td><td>1</td><td>5</td><td>7</td><td>9</td></tr> <tr><td>1</td><td>7</td><td>2</td><td>9</td><td>6</td><td>4</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td></tr> <tr><td>9</td><td>5</td><td>8</td><td>3</td><td>7</td><td>4</td><td>6</td><td>2</td><td>1</td></tr> </table>			7	8	2	1	6	3	9	4	5	6	4	1	5	8	9	3	7	2	9	5	3	2	4	7	6	8	1	5	2	8	6	7	4	1	3	9	4	3	6	9	2	1	7	5	8	1	7	9	3	5	8	4	2	6	2	9	6	5	7	3	1	8	4	8	7	1	4	9	6	2	5	3	4	6	3	2	8	1	5	7	9	1	7	2	9	6	4	3	8	5	9	5	8	3	7	4	6	2	1											
5	9	7	8	3	6	1	4	2																																																																																																																																																																																												
8	6	1	4	2	9	7	5	3																																																																																																																																																																																												
2	4	3	5	1	7	9	6	8																																																																																																																																																																																												
1	7	2	6	9	3	4	8	5																																																																																																																																																																																												
3	5	6	7	4	8	2	9	1																																																																																																																																																																																												
9	8	4	1	5	2	3	7	6																																																																																																																																																																																												
6	1	9	2	7	5	8	3	4																																																																																																																																																																																												
7	2	8	3	6	4	5	1	9																																																																																																																																																																																												
4	3	5	9	8	1	6	2	7																																																																																																																																																																																												
7	8	2	1	6	3	9	4	5																																																																																																																																																																																												
6	4	1	5	8	9	3	7	2																																																																																																																																																																																												
9	5	3	2	4	7	6	8	1																																																																																																																																																																																												
5	2	8	6	7	4	1	3	9																																																																																																																																																																																												
4	3	6	9	2	1	7	5	8																																																																																																																																																																																												
1	7	9	3	5	8	4	2	6																																																																																																																																																																																												
2	9	6	5	7	3	1	8	4																																																																																																																																																																																												
8	7	1	4	9	6	2	5	3																																																																																																																																																																																												
4	6	3	2	8	1	5	7	9																																																																																																																																																																																												
1	7	2	9	6	4	3	8	5																																																																																																																																																																																												
9	5	8	3	7	4	6	2	1																																																																																																																																																																																												
Mots Croisés N°624																																																																																																																																																																																																				
<table border="1"> <tr><td>5</td><td>4</td><td>8</td><td>1</td><td>3</td><td>7</td><td>2</td><td>9</td><td>6</td><td>7</td><td>4</td><td>8</td><td>1</td><td>5</td><td>3</td><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>7</td><td>9</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>6</td><td>9</td><td>5</td><td>4</td><td>2</td><td>3</td><td>8</td><td>1</td><td>5</td><td>9</td><td>6</td><td>7</td><td>4</td><td>2</td><td>1</td><td>6</td><td>9</td><td>5</td><td>8</td><td>3</td></tr> <tr><td>1</td><td>3</td><td>2</td><td>9</td><td>8</td><td>6</td><td>7</td><td>4</td><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>9</td><td>8</td><td>6</td><td>7</td><td>3</td><td>6</td><td>1</td><td>4</td><td>2</td></tr> <tr><td>9</td><td>7</td><td>4</td><td>2</td><td>6</td><td>5</td><td>8</td><td>1</td><td>3</td><td>5</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>2</td><td>7</td><td>3</td><td>6</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>6</td><td>1</td><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>6</td><td>2</td><td>3</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>4</td><td>9</td><td>1</td><td>8</td><td>2</td><td>6</td><td>3</td><td>7</td></tr> <tr><td>8</td><td>2</td><td>6</td><td>3</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td><td>7</td><td>4</td><td>2</td><td>8</td><td>7</td><td>1</td><td>2</td><td>9</td><td>6</td><td>3</td><td>5</td><td>4</td><td>6</td><td>1</td></tr> <tr><td>4</td><td>8</td><td>7</td><td>6</td><td>5</td><td>3</td><td>1</td><td>2</td><td>9</td><td>8</td><td>6</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td><td>7</td><td>8</td><td>3</td><td>1</td><td>2</td><td>6</td></tr> <tr><td>2</td><td>9</td><td>5</td><td>7</td><td>1</td><td>4</td><td>6</td><td>3</td><td>8</td><td>4</td><td>3</td><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>6</td><td>5</td><td>6</td><td>1</td><td>3</td></tr> <tr><td>6</td><td>1</td><td>3</td><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td><td>7</td><td>9</td><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td>6</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr> </table>								5	4	8	1	3	7	2	9	6	7	4	8	1	5	3	8	4	2	7	9	6	7	6	9	5	4	2	3	8	1	5	9	6	7	4	2	1	6	9	5	8	3	1	3	2	9	8	6	7	4	5	1	2	3	9	8	6	7	3	6	1	4	2	9	7	4	2	6	5	8	1	3	5	9	4	5	1	8	6	2	7	3	6	2	3	6	1	4	7	8	9	6	2	3	5	6	7	4	9	1	8	2	6	3	7	8	2	6	3	9	1	5	7	4	2	8	7	1	2	9	6	3	5	4	6	1	4	8	7	6	5	3	1	2	9	8	6	2	9	4	5	7	8	3	1	2	6	2	9	5	7	1	4	6	3	8	4	3	7	9	8	1	2	6	5	6	1	3	6	1	3	8	2	9	4	5	7	9	5	1	2	3	4	7	8	6	2	3	4
5	4	8	1	3	7	2	9	6	7	4	8	1	5	3	8	4	2	7	9	6																																																																																																																																																																																
7	6	9	5	4	2	3	8	1	5	9	6	7	4	2	1	6	9	5	8	3																																																																																																																																																																																
1	3	2	9	8	6	7	4	5	1	2	3	9	8	6	7	3	6	1	4	2																																																																																																																																																																																
9	7	4	2	6	5	8	1	3	5	9	4	5	1	8	6	2	7	3	6	2																																																																																																																																																																																
3	6	1	4	7	8	9	6	2	3	5	6	7	4	9	1	8	2	6	3	7																																																																																																																																																																																
8	2	6	3	9	1	5	7	4	2	8	7	1	2	9	6	3	5	4	6	1																																																																																																																																																																																
4	8	7	6	5	3	1	2	9	8	6	2	9	4	5	7	8	3	1	2	6																																																																																																																																																																																
2	9	5	7	1	4	6	3	8	4	3	7	9	8	1	2	6	5	6	1	3																																																																																																																																																																																
6	1	3	8	2	9	4	5	7	9	5	1	2	3	4	7	8	6	2	3	4																																																																																																																																																																																
Mots Fléchés N°624																																																																																																																																																																																																				
<table border="1"> <tr><td>CARQUEIRANNE</td><td>ODEURS</td><td>EUMEUT</td></tr> <tr><td>NICEE</td><td>AVINEE</td><td>CRUSTACE</td></tr> <tr><td>IE</td><td>TERTIAIRE</td><td>N</td></tr> <tr><td>L</td><td>UER</td><td>ALI</td></tr> <tr><td>IMBUES</td><td>LONGE</td><td>ABELIEN</td></tr> <tr><td>AGAR</td><td>CHARI</td><td>AT</td></tr> <tr><td>US</td><td>CHALE</td><td>UN</td></tr> <tr><td>LISIER</td><td>NANTI</td><td>ECU</td></tr> <tr><td></td><td>FACTURER</td><td></td></tr> </table>								CARQUEIRANNE	ODEURS	EUMEUT	NICEE	AVINEE	CRUSTACE	IE	TERTIAIRE	N	L	UER	ALI	IMBUES	LONGE	ABELIEN	AGAR	CHARI	AT	US	CHALE	UN	LISIER	NANTI	ECU		FACTURER																																																																																																																																																																			
CARQUEIRANNE	ODEURS	EUMEUT																																																																																																																																																																																																		
NICEE	AVINEE	CRUSTACE																																																																																																																																																																																																		
IE	TERTIAIRE	N																																																																																																																																																																																																		
L	UER	ALI																																																																																																																																																																																																		
IMBUES	LONGE	ABELIEN																																																																																																																																																																																																		
AGAR	CHARI	AT																																																																																																																																																																																																		
US	CHALE	UN																																																																																																																																																																																																		
LISIER	NANTI	ECU																																																																																																																																																																																																		
	FACTURER																																																																																																																																																																																																			

MONDIAL-2014 (GR. H) / ALGÉRIE

Les Verts à l'assaut d'un 2^e tour historique

L'équipe algérienne de football, qui s'apprête à aborder sa quatrième participation à une coupe du Monde, tentera de franchir le cap du premier tour au Brésil (12 juin-13 juillet), ce qui constituera un exploit historique pour les Verts. Sous la houlette du sélectionneur bosnien, Vahid Halilhodzic, l'Algérie, qui rencontrera dans le groupe H la Belgique, la Russie, et la Corée du Sud, aura à cœur de réaliser le «miracle» au pays de la Samba, même si la mission reste difficile.

Lors de ses précédentes participations, l'équipe nationale n'a pas réussi à s'illustrer, hormis une honorable présence au Mondial-1982 en Espagne, avec une retentissante victoire face à l'ogre allemand (2-1). Ayant hérité du groupe H avec le Mali, le Bénin et le Rwanda, l'Algérie a réalisé un parcours exemplaire en qualifications. Les Algériens ont remporté cinq de leurs six matchs de poule et se sont logiquement qualifiés pour les barrages.

Face au Burkina Faso, l'Algérie s'est qualifiée au bout du suspense. Battue à l'aller à Ouagadougou (3-2), les coéquipiers de Medhi Lacen ont renversé la situation au retour en s'imposant (1-0) sur un but de Bougerra qui a suffi au bonheur de tout



un peuple, le soir du 19 novembre 2013.

«Nous irons au Brésil pour défendre crânement nos chances, et essayer de passer au deuxième tour de la compétition, qui reste notre principal objectif. Je refuse de promettre des miracles au peuple algérien, mais nous tâcherons d'être à la hauteur», avait indiqué Halilhodzic dans l'une de ses sorties médiatiques.

Pour sa préparation à la coupe du Monde, l'Algérie a effectué d'abord un stage de régénération au centre technique national de Sidi Moussa (Alger), avant un ultime stage en Suisse avec au menu deux matchs amicaux.

Lors de leur premier test amical, les Verts ont battu l'Arménie (3-1) le samedi 31 mai à Sion, avant de dominer la Roumanie (2-1) quatre jours

plus tard à Genève. Côté adverse, l'Algérie aura fort à faire face à la Belgique, qui effectue son retour au Mondial après douze ans d'absence. Elle est considérée comme le favori numéro 1 du groupe H, en plus de la Russie, dirigée par le russe Fabio Capello et le géant asiatique, la Corée du Sud. L'Algérie fait clairement figure d'outsider dans la poule, selon les observateurs. Les Algériens ne partent pas avec les faveurs des pronostics, eux dont la dernière victoire au Mondial remonte à l'édition...1982.

En somme, en dépit de la difficulté de la tâche qui attend les joueurs de Vahid Halilhodzic, il n'en demeure pas moins qu'ils n'auront rien à perdre mais tout à gagner dans une compétition qui devrait tenir toutes ses promesses. Les Verts entameront la compétition le 17 juin face aux Belges à Belo Horizonte, avant de défier la Corée du Sud, le 22 juin à Porto Alegre, puis la Russie, le 26 juin à Curitiba. Dans le cas d'une qualification aux huitièmes de finale, les Verts rencontreront le 1er ou le 2e du groupe G, qui comprend l'Allemagne, le Portugal, les États-Unis et le Ghana.

LA FICHE TECHNIQUE DE LA SÉLECTION D'ALGÉRIE

Fiche technique de la sélection d'Algérie de football, avant la phase finale du Mondial-2014 au Brésil (12 juin-13 juillet) où elle évoluera dans le groupe H en compagnie de la Belgique, la Russie et la Corée du Sud:

Surnom : les Fennecs, les Verts

Palmarès :

Coupe du Monde : quatre (4) participations (Espagne 1982, Mexique 1986, Afrique du Sud 2010 et Brésil 2014)

Coupe d'Afrique des nations (CAN) : champion (1990 à Alger) - Finaliste en 1980 (Nigeria) - 3e place, 1984 en Côte d'Ivoire et 1988 au Maroc

Classement FIFA (au 5 juin 2014) : 22e position

Sélectionneur : Vahid Halilhodzic (Bosnie)

Capitaine : Madjid Bougerra

-- Plus grands clubs: JS Kabylie, ES Sétif, MC Alger, USM Alger

Stars de la sélection: Sofiane Feghouli, Madjid Bougerra, Saphir Taïder

Parcours en qualification du Mondial-2014: leader du groupe H avec 5

victoires et une défaite. Barrages face au Burkina Faso (aller : défaite 3-2, retour : victoire 1-0)

Equipe-type : M'bholhi, Ghoulam, Cadamuro, Medjani, Bougerra (cap.), Mostefa, Taïder, Bentaleb, Feghouli, Soudani, Slimani.

Liste des 23 joueurs:

Gardiens de but:

23 Raïs Mbolhi
16 Mohamed-Lamine Zemmamouche
1 Cédric Si Mohammed

Défenseurs:

12 Carl Medjani
6 Djamel Mesbah
2 Madjid Bougerra
5 Rafik Hallliche
3 Faouzi Ghoulam
17 Liassine Cadamuro
20 Aissa Mandi
4 Essaïd Belkalem

Milleux de terrain:

7 Hassan Yebda
8 Medhi Lacen
11 Yacine Brahimi
22 Mehdi Mostefa
14 Nabil Bentaleb
19 Saphir Taïder
10 Sofiane Feghouli
18 Abdelmoumène Djabou

Attaquants:

21 Riyad Mahrez
15 El Arabi Soudani
13 Islam Slimani
9 Nabil Ghilas.

PUBLICITÉ

M. Tahmi assistera au match Algérie- Belgique le 17 juin à Belo Horizonte

Le ministre des Sports, M. Mohamed Tahmi assistera à la rencontre Algérie-Belgique prévue le 17 juin à Belo Horizonte, pour le compte de la première journée du groupe H de la Coupe du monde 2014 de football, a indiqué lundi le ministère des Sports.

Outre la première rencontre des Verts au Mondial, M.Tahmi représentera également l'Algérie à la cérémonie d'ouverture de la Coupe du monde 2014 prévue demain 12 juin au stade Arena Corinthians de Sao Paulo, précise la même source. Le ministre des Sports est parti hier au Brésil où se déroulera la 20^e édition du Mondial du 12 juin au 13 juillet.

L'Algérie qui participera pour la quatrième fois de son histoire à une phase finale de Coupe du monde après celles de 1982, 1986 et 2010, évoluera dans le groupe H avec la Belgique, la Russie et la Corée du Sud. Les Verts entrent en lice le 17 juin face aux Diables Rouges avant d'affronter successivement la Corée du Sud le 22 juin et la Russie le 26 juin.

Raouraoua : «Notre objectif est d'atteindre le deuxième tour»

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, a réaffirmé que l'équipe nationale tentera au Mondial 2014 du Brésil (12 juin-13 juillet) d'atteindre le deuxième tour de la compétition, se montrant confiant quant à la réalisation de cet objectif.

«Notre principal objectif dans cette Coupe du monde est de passer le premier tour et d'atteindre pour la première fois de notre histoire les huitièmes de finale, on fera tout pour réaliser cet objectif et surtout procurer de la joie à tout un peuple», a indiqué le président de la FAF lundi soir, à l'issue de la première séance d'entraînement des Verts au Brésil, effectuée au stade municipal Walter Ribeiro à Sorocaba devant 2 300 personnes.

Les coéquipiers du capitaine Madjid Bougherra sont arrivés dimanche matin au Brésil, à bord d'un avion spécial, après avoir effectué un stage précompétition en Suisse, ponctué par deux tests amicaux, respectivement face à l'Arménie (3-1) et la Roumanie (2-1).

Lors de ses trois participations au Mondial, l'Algérie n'avait jamais réussi à passer au deuxième tour de l'épreuve, se faisant toujours éliminer dès la phase de poules. Au Mondial 2014, l'Algérie évoluera dans le groupe H, avec la Belgique, la Russie et la Corée du Sud. Les Verts entameront la compétition le 17 juin face aux Belges, avant d'enchaîner avec la Corée du Sud, le 22 juin à Porto Alegre, puis la Russie, le 26 juin à Curitiba. «J'espère qu'on sera au Brésil le digne représentant de notre pays en particulier, et du monde arabe en général», a-t-il ajouté. Interrogé par une journaliste brésilienne sur les chances du pays organisateur, le premier responsable de l'instance fédérale n'a pas omis de souhaiter «toute la réussite» à l'équipe du Brésil, elle qui est à la recherche d'une sixième consécration. «Le Brésil est le pays hôte de la compétition, je lui souhaite vivement d'aller le plus loin possible dans le tournoi. Ca sera très difficile pour l'Algérie de jouer contre le Brésil», a-t-il conclu. Mohamed Raouraoua a rejoint vendredi le Brésil, où il a assisté à partir d'hier au 64^e congrès de la Fédération internationale de football (FIFA), qui se déroulera sur deux jours à São Paulo. La 20^e édition de la Coupe du monde débutera demain avec le déroulement du match d'ouverture entre le Brésil et la Croatie, à l'Aréna Corinthians à São Paulo (21h00 heure algérienne).

APS

MONDIAL-2014

24 matchs au total seront diffusés par l'ENTV



L'Entreprise nationale de télévision (ENTV) assurera la retransmission de 24 matchs du Mondial-2014 de football au Brésil qui débute demain (17 de la phase de poules et 7 des autres tours), a indiqué mardi la Télévision algérienne.

Cette dernière sera présente au Brésil avec une équipe de journalistes et de techniciens qui feront vivre au quotidien toutes les activités de la sélection algérienne dont les rencontres de poule contre la Belgique, la Corée du Sud et la Russie seront diffusées en direct sur la chaîne terrestre, selon un communiqué de l'ENTV.

Outre les matches de l'Algérie, l'Entreprise nationale de télévision diffu-

sera les rencontres de toutes les sélections africaines qualifiées à la Coupe du monde, à savoir le Cameroun, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana, quart de finaliste en 2010 en Afrique du Sud, a ajouté la même source.

En plus des 17 matchs du 1^{er} tour, la Télévision algérienne retransmettra trois rencontres des huitièmes de finale, un match des quarts de finale, une demi-finale, le match de classement pour la 3^e place et la finale, le 13 juillet au mythique stade de Maracana, au moment de la rupture du jeûne puisque le mois sacré du Ramadhan débutera fin juillet.

L'ENTV consacrera également un journal quotidien à cet événement planétaire qui en est à sa 20^e édition, des plateaux sur lesquels défileront des journalistes, des spécialistes et des consultants qui analyseront toutes les facettes du Mondial brésilien.



CORÉE DU SUD (GR. H)

Une équipe jeune mais ambitieuse

La Corée du Sud, deuxième adversaire des Verts au Mondial-2014 au Brésil, s'apprête à participer pour la 8^e fois de son histoire à une phase finale de Coupe du monde avec l'ambition de réaliser une bonne performance et espérer sortir de la phase de poules.

Logés dans le groupe H avec la Belgique, le grand favori pour la première place, la Russie et l'Algérie, les Sud-Coréens sont conscients que leur mission est extrêmement ardue voire quasi impossible face aux témoins européens. La Corée du Sud dont la meilleure performance au Mondial remonte à l'édition 2002 co-organisée avec le Japon, avec à la clé une place dans le dernier carré, se rendra au Brésil avec une équipe jeune mais ambitieuse.

Dirigée par l'ancien capitaine Hong Myung-bo, l'équipe sud-coréenne est formée de joueurs évoluant dans la Ligue locale et d'autres exerçant en Europe, au Japon et en Chine. Parmi les 23 retenus pour le Mondial, certains ont pris part au tournoi de football des Jeux olympiques de Londres 2012 où l'équipe avait décroché une médaille de bronze aux dépens du Japon (2-0).

Au Mondial brésilien, le coach sud-coréen misera beaucoup sur Park Chu-young, meilleur buteur sud-coréen de tous les temps (24 buts en 62 sélections) pour réussir l'exploit de passer au second tour de la compétition.



Série de stages et de matchs amicaux

En prévision du Mondial, les partenaires de Kim Shin-wook ont entamé très tôt leur préparation en effectuant un stage d'une semaine au Brésil en janvier 2014, suivi d'un second regroupement aux Etats-Unis conclu par quatre matchs amicaux, contre notamment le Mexique et les USA (défaites 4-0 et 2-0). Ces deux premiers stages au Brésil et aux USA avaient permis au sélectionneur de voir de près les joueurs locaux avant d'établir sa liste des 23 pour le Mondial carico. Les coéquipiers de Park Chu-young (Watford) ont ensuite disputé en mars dernier un match amical à Athènes contre la Grèce remporté à la surprise générale (2-0) grâce à un doublé de Son Heung-Min. Et depuis le 12 mai, la sélection sud-coréenne a entamé un stage bloqué au centre national de football à Paju (nord de Séoul) avec des séances quotidiennes avec les 23 joueurs retenus. Le stage a été ponctué par un match amical contre la Tunisie (nouvelle défaite 1-0) à Séoul. Ensuite, l'équipe s'est rendue à Miami (Etats-Unis) pour un second stage au cours duquel, les Sud-Coréens ont été corrigés lundi par le Ghana 4-0, dont un triplé de Jordan Ayew (11e, 52e, 89e). Au Mondial-2014, la Corée du Sud entamera le tournoi face à la Russie le 17 juin prochain avant d'affronter l'Algérie le 22 juin et la Belgique le 26 du même mois.

La Belgique en solide outsider

L'équipe nationale de Belgique de football, considérée comme le favori du groupe H dès le tirage au sort de la Coupe du monde 2014 qui l'a placée avec l'Algérie, la Corée du Sud et la Russie, disputera le Mondial brésilien de football qui commence demain dans la peau d'un solide outsider. Beaucoup d'observateurs considèrent, en effet, que les Diables Rouges pourraient sérieusement titiller les habituels favoris du tournoi, comme le Brésil, l'Espagne, l'Argentine et l'Allemagne, grâce notamment à cette force exceptionnelle que dégage leur groupe. Mais pas seulement, puisque l'équipe, entraînée par Marc Wilmots, renferme également de très bonnes individualités, comme les jeunes Thibaut Courtois et Eden Hazard, élus respectivement meilleur gardien de la Liga espagnole et meilleur joueur espoirs en Premier League anglaise.

Les Diables Rouges peuvent compter également sur leur meilleur performeur, Romelu Lukaku qui, bien que peu médiatisé par rapport aux autres stars de l'équipe, reste un atout majeur dans la composante belge, tout



comme le capitaine Vincent Kompany et le très expérimenté Daniel van Buyten.

La Belgique n'a plus participé à une phase finale de Coupe du Monde depuis 2002, au Japon et en Corée du Sud, où elle a été éliminée en 8^e de finale par le Brésil, futur vainqueur.

Une absence qui a motivé la Fédération belge de football, laquelle a évité la possibilité de dégager une prime exceptionnelle, dans le cas où les Diables Rouges parviendraient à aller jusqu'au bout. Une éventualité qu'elle n'aurait probablement jamais envisagée si elle n'avait pas foi en Marc Wil-

mot et ses protégés qui, dans la continuité de leur excellent parcours pendant les éliminatoires du Mondial, devraient faire bonne figure au Brésil après avoir gagné tous leurs matchs amicaux (Luxembourg 5-1, en Suède 2-0 et Tunisie 1-0).

Les Diables Rouges feront leur entrée en lice face à l'Algérie, le mardi 17 juin au stade de Belo Horizonte puis affronteront la Russie, le dimanche 22 juin, à Rio de Janeiro. Le 3^e et dernier match de la phase de poules, dans ce groupe H opposera les Belges à la Corée du Sud, le 26 juin à São Paulo.

Ronaldo a peur pour son record

Meilleur buteur de l'histoire de la Coupe du monde, le Brésilien Ronaldo pourrait voir son record de 15 réalisations être battu cet été par l'attaquant allemand Miroslav Klose. Une situation qui effraie quelque peu «El Fenomeno», qui s'est confié à Goal : «Je prie pour que Klose ne batte pas mon record. De toute façon, si cela arrive, ma performance et ma carrière ne seront pas oubliées.» Auteur de 14 buts en Coupe du monde, Miroslav Klose n'est plus qu'à une longueur du record du Brésilien.

Bierhoff voit l'Allemagne en finale

Oliver Bierhoff s'est montré particulièrement optimiste sur les chances de l'Allemagne lors de la Coupe du monde et ce malgré l'absence de Marco Reus. «On est sur le chemin de la finale, on y croit tous. Je pars du principe que nous ne serons pas de retour à la maison avant cinq semaines et demie. Je ne veux penser à rien d'autre», pense le manager de la Mannschaft. Avant de penser au 13 juillet, date de la finale du Mondial, les hommes de Joachim Löw vont devoir sortir d'un groupe assez relevé composé du Portugal, du Ghana et des Etats-Unis.



MONDIAL NEWS



Higuain

EST PRESSÉ D'EN DÉCOUDRE

Gonzalo Higuain a envie de réaliser «un truc» grandiose, avec l'équipe d'Argentine, lors de la Coupe du Monde. L'attaquant de l'Albiceleste est pleinement concentré avant le début des hostilités sur le rectangle vert. «Nous sommes prêts à jouer cette Coupe du monde en donnant le maximum pour réaliser un rêve : gagner. Je suis excité et pour moi, c'est un privilège de faire partie de ce groupe», a confié «El Pipita» selon le *Corriere dello Sport*. Gonzalo Higuain a ensuite indiqué qu'il s'attend à défier des rivaux redoutables. «Toutes les équipes sont fortes. Nous devons penser match après match. (...) La chose la plus importante est les résultats de l'équipe. Personnellement, j'ai travaillé dur pour arriver au Brésil. Maintenant, c'est à moi de saisir cette occasion.» Dans une semaine, l'Albiceleste affrontera la Bosnie pour son entrée en piste dans le tournoi planétaire.



Beckham rend un bel hommage à Rooney



Dans une interview au *Times*, David Beckham a tenu à prendre la défense de Wayne Rooney à trois jours de l'ouverture de la Coupe du Monde 2014. Pour l'ancien international anglais, l'attaquant de Manchester United est indispensable aux Three Lions. «Quand il ne marque pas, il travaille dur pour l'équipe. Pour l'adversaire, le voir sur la feuille de match fait peur», indique le Spice Boy. J'ai toujours soutenu Wazza, car c'est un joueur de grand talent, un grand joueur pour l'Angleterre.» A charge pour lui de se montrer à la hauteur au Brésil. Dans le groupe D, les hommes de Roy Hodgson défieront l'Italie (14 juin), l'Uruguay (19 juin) et le Costa Rica (24 juin) pour un premier tour très relevé.

PUBLICITÉ

Sortie de la 29^e promotion de l'Ecole supérieure de la marine de Tamentfoust



Une cérémonie de sortie de la 29^e promotion 2013-2014, composée de la 22^e promotion d'officiers -session commandement et état major- de la 21^e promotion d'officiers -session Maîtrise- et de la 4^e promotion Licence dans les spécialités Sciences de la navigation marine et Mécanique marine, a été organisée mardi à l'Ecole supérieure de la Marine (ESM) à Tamentfoust.

La cérémonie de sortie de cette promotion baptisée du nom du chahid Ali Igoune dit «Tarza» a été présidée par le commandant des forces marines le général-major Malek Necib. Les promotions regroupent des stagiaires de Tunisie, de la Mauritanie et de la République du Congo.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le directeur de l'ESM, le général Mohamed Keriche a souligné les efforts consentis pour assurer un niveau de formation adapté aux exigences de modernité et professionnalisme, appelant les diplômés à faire preuve de dévouement et de loyauté dans l'accomplissement de leur mission par fidélité aux valeurs de la glorieuse Révolution de Novembre.

En marge de la cérémonie, le général-major Malek Necib a procédé à l'appellation de l'ESM du nom du martyr du devoir national le général-major Boutighane victime d'un attentat terroriste le 27 novembre 1995.

Le défunt avait occupé plusieurs postes de responsabilité dans les forces marines. Les familles du général-major Boutighane et du martyr Igoune ont été honorées par le général-major Malek Necib. Né le 24 mars 1924 à Bouira, le chahid Ali Igoune a rejoint l'Armée de libération nationale et avait participé à la bataille de Hizer.

Connu pour sa maîtrise des affaires militaires, il a été promu à différents grades. Après avoir été blessé à Ouled Bellil, il est arrêté par les autorités françaises et placé dans plusieurs casernes où il subit toutes les formes de torture. Il succombera à la barbarie coloniale le 14 février 1961.

M. HAMEL L'A ANNONCÉ HIER À L'AÉROPORT D'ALGER «La fouille manuelle des voyageurs au niveau des aéroports et des pistes annulée»

Le directeur général de la Sécurité nationale (Dgsn), le général-major Abdelghani Hamel a annoncé mardi à Alger l'annulation de la fouille manuelle des voyageurs et de leurs bagages au niveau des tunnels télescopiques de l'aéroport Houari-Boumediene et des pistes d'avions de tous les aéroports du pays.

La fouille manuelle des voyageurs et de leurs bagages au niveau des tunnels télescopiques de l'aéroport Houari-Boumediene et des pistes d'avions de tous les aéroports du pays est annulée à partir de ce mardi, a fait savoir la Dgsn à la presse dans le cadre d'une visite d'inspection à la police des frontières au niveau de l'aéroport international Houari Boumediene.

La reconnaissance des bagages au niveau des pistes est également annulée, a encore annoncé la Dgsn M. Hamel a expliqué cette facilitation intervenait en application des instructions du Président de la République Abde-



laziz Bouteflika pour l'amélioration du service public en faveur du citoyen.

Cette mesure qui vient en complément de la mesure de suppression, mai dernier, de la fiche de police au départ et à l'arrivée de tous les aéroports du pays, s'inscrit dans le sillage d'une série de facilitations administratives lancées par la Dgsn pour la prise en charge des préoccupations des citoyens, a rappelé la Dgsn.

Le responsable de la sécurité à l'aéroport Houari-Boumediene, le commissaire principal Boukhari Noureddine a expliqué à l'APS que la fouille manuelle sera remplacée par

le recours aux moyens modernes comme le scanner et les détecteurs de métal afin de garantir la fluidité du mouvement.

La reconnaissance des bagages se fera également à travers un réseau automatique au niveau de la piste d'avions, a-t-il ajouté. Le général-major Abdelghani Hamel qui a inspecté le fonctionnement des unités de la police des frontières au niveau des lignes intérieures de l'aéroport Houari-Boumediene s'est enquis de la mise en œuvre de la mesure de suppression de la carte de police.

GENDARMERIE NATIONALE

La communication pour créer une «culture sécuritaire» au sein de la société

La communication en direction des citoyens est une «orientation stratégique» du corps de la Gendarmerie nationale qui entend favoriser l'émergence d'une «culture sécuritaire» au sein de la société, a affirmé mardi à Annaba le commandant du 5ème commandement régional de ce corps constitué, le général Amar Bahlouli.

S'exprimant à l'occasion de l'inauguration de «portes ouvertes» sur la Gendarmerie nationale, en présence de son commandant, le général-major Ahmed Bousteila, le même officier supérieur a inscrit cette manifestation «dans cette perspective de communication en direction, surtout, des jeunes pour leur présenter les services de la gendarmerie, ses réalisations et ses moyens



d'action contre la criminalité. Organisée au stade du Colonel-Chabou, cette manifestation de trois jours a été marquée par des exhibitions de gendarmes motocyclistes, d'éléments des brigades cynophiles et de l'unité d'intervention héliportée.

Le général-major Bousteila a posé, à cette occasion, la première pierre symbolique d'un nouveau siège du groupement territorial, dans la commune d'El Bouni, en présence des autorités civiles et militaires des wilayas d'Annaba, d'El Tarf, de Guelma et de Skikda. Un délai de 24 mois est contractuellement fixé pour la réalisation de ce projet sur un terrain de 15 hectares, devant également accueillir 200 logements d'astreinte, a-t-on indiqué.

Ouverture à Alicante de la 23^e Assemblée générale des agences de presse méditerranéennes

La 23^e assemblée générale de l'Alliance des agences de presse méditerranéennes (Aman) s'est ouverte mardi à Alicante avec au programme trois grands thèmes de débat liés à la communication dans le bassin méditerranéen.

Le premier thème, intitulé «Presse et Diplomatie», sera développé par différents intervenants traitant successivement de l'importance de la communication liée à la diplomatie, en particulier, dans les relations entre pays méditerranéens. L'expérience des communicateurs spécialisés dans ce domaine en région méditerranéenne a également été retenue pour cette première session de l'assemblée générale d'Aman qui va durer deux jours.

L'immigration au XXI^e siècle et les enjeux sécuritaires qui lui sont associés, compose la principale thématique programmée pour la seconde session de cette rencontre qui traitera aussi de ce phénomène dans les pays du Maghreb.

Le débat de la troisième session se focalisera sur le thème



«innovation et communication». Les nouveaux modes et canaux de communication liés aux évolutions technologiques, les nouveaux métiers dont le data-journalisme figurent au programme des interventions, débats, tables rondes et séminaires avec comme balise l'application des nouvelles technologies au monde de la communication particulièrement celui des agences de presse. En plus de différents responsables des agences de presse membres d'Aman, différents experts et autorités publiques espagnoles interviendront sur les thèmes liés à la diplomatie et à l'immigration. L'agence Algérie Presse Service (APS), représentée par son directeur général, M. Abdelhamid Kacha, participe à cette 23^e assemblée générale. Cette rencontre se tient chaque année alternativement dans un pays des deux rives de la Méditerranée. La dernière réunion de l'Aman s'était tenue en 2013 à Ramallah (Palestine).

APS